

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE YELLOW MÉDIA LIMITÉE (successeur de « Yellow Média inc. »)

31 décembre 2012

## Table des matières

|   |      |
|---|------|
| Rapport de l'auditeur indépendant.....                    | 2    |
| États consolidés de la situation financière .....         | 3    |
| Comptes consolidés de résultat.....                       | 4    |
| États consolidés du résultat global.....                  | 5    |
| États consolidés des variations des capitaux propres..... | 6-7  |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie .....          | 8    |
| Notes annexes .....                                       | 9-49 |

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Yellow Média Limitée,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Yellow Média Limitée, successeur de Yellow Média inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 2011, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Yellow Média Limitée aux 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Deloitte* s.e.n.c.r.l./s.r.l.<sup>1</sup>

Le 5 février 2013  
Montréal (Québec)

---

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120501

## États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

|  | Au 31 décembre 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>   |                     |                     |
| <b>ACTIFS COURANTS</b>                                   |                     |                     |
| Trésorerie   | 106 807 \$          | 84 186 \$           |
| Créances clients et autres débiteurs (note 24)           | 175 783             | 166 586             |
| Charges payées d'avance                                  | 8 693               | 5 017               |
| Frais de publication différés                            | 78 078              | 94 770              |
| <b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>                         | <b>369 361</b>      | <b>350 559</b>      |
| FRAIS DE PUBLICATION DIFFÉRÉS                            | 6 816               | 7 484               |
| <b>ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES</b>                       |                     |                     |
| PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (note 7)   | 2 082               | 3 616               |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)                     | 27 414              | 46 496              |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 9)                   | 1 312 148           | 1 658 051           |
| GOODWILL (note 9)  | -                   | 2 967 847           |
| IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ (note 16)                  | 23 727              | -                   |
| <b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>                     | <b>1 387 115</b>    | <b>4 698 373</b>    |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                  | <b>1 756 476 \$</b> | <b>5 048 932 \$</b> |
| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                        |                     |                     |
| <b>PASSIFS COURANTS</b>                                  |                     |                     |
| Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)              | 87 935 \$           | 156 482 \$          |
| Passifs d'impôt exigible                                 | 13 585              | 22 974              |
| Provisions (note 11)                                     | 60 212              | 48 300              |
| Passifs financiers                                       | 22 033              | -                   |
| Produits différés  | 42 219              | 54 805              |
| Tranche à court terme de la dette à long terme (note 13) | 100 939             | 102 339             |
| Actions privilégiées de série 1 (note 15)                | -                   | 249 713             |
| <b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>                        | <b>326 923</b>      | <b>634 613</b>      |
| CRÉDITS DIFFÉRÉS   | 14 197              | 16 536              |
| IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ (note 16)                  | 10 341              | 119 305             |
| PASSIFS D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT                          | 34 382              | 43 806              |
| AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (note 12)               | 296 914             | 298 796             |
| CONTREPARTIE DIFFÉRÉE                                    | -                   | 6 570               |
| DETTE À LONG TERME (note 13)                             | 700 892             | 1 510 892           |
| DÉBENTURES ÉCHANGEABLES ET CONVERTIBLES (note 14)        | 86 667              | 184 214             |
| ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE 2 (note 15)                | -                   | 149 173             |
| <b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>                    | <b>1 143 393</b>    | <b>2 329 292</b>    |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                   | <b>1 470 316</b>    | <b>2 963 905</b>    |
| <b>CAPITAL ET RÉSERVES</b>                               |                     |                     |
| DÉFICIT  | (6 321 365)         | (4 313 907)         |
| CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES           | 285 749             | 2 084 225           |
| PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE                | 411                 | 802                 |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>                        | <b>286 160</b>      | <b>2 085 027</b>    |
| <b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>           | <b>1 756 476 \$</b> | <b>5 048 932 \$</b> |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom de Yellow Média Limitée par



Robert MacLellan, administrateur



David A. Lazzarato, administrateur

**Comptes consolidés de résultat****Pour les exercices clos les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les montants par action)

|   | 2012                  | 2011                  |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Produits  | 1 107 715 \$          | 1 328 866 \$          |
| Coûts opérationnels (note 20)   | 537 115               | 649 159               |
| Bénéfice opérationnel avant amortissements, dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, frais connexes à l'acquisition et frais de restructuration et charges spéciales | 570 600               | 679 707               |
| Amortissements (notes 8 et 9)   | 104 293               | 160 906               |
| Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles (note 4)   | 3 267 847             | 2 900 000             |
| Frais connexes à l'acquisition  | -                     | 7 743                 |
| Frais de restructuration et charges spéciales (note 11)   | 44 923                | 26 142                |
| Perte opérationnelle  | (2 846 463)           | (2 415 084)           |
| Charges financières, montant net (note 21)  | 146 265               | 130 582               |
| Profit au règlement de la dette (note 1)  | (978 589)             | -                     |
| Profit à la cession d'une filiale (note 5)  | -                     | (6 211)               |
| Perte avant dividendes sur actions privilégiées de séries 1 et 2, impôt sur le résultat et dépréciation des participations dans des entreprises associées et (bénéfices) pertes lié(e)s à celles-ci                         | (2 014 139)           | (2 539 455)           |
| Dividendes sur actions privilégiées de séries 1 et 2  | 17 694                | 19 187                |
| Perte avant impôt sur le résultat et dépréciation des participations dans des entreprises associées et (bénéfices) pertes lié(e)s à celles-ci   | (2 031 833)           | (2 558 642)           |
| (Économie) charge d'impôt sur le résultat (note 16)   | (75 935)              | 87 149                |
| Dépréciation de la participation dans une entreprise associée (déduction faite de l'impôt sur le résultat) (note 7)   | -                     | 50 271                |
| (Bénéfices) pertes lié(e)s aux participations dans des entreprises associées  | (1 893)               | 12 060                |
| Perte nette liée aux activités poursuivies  | (1 954 005)           | (2 708 122)           |
| Perte nette liée aux activités abandonnées, déduction faite de l'impôt sur le résultat (note 6)   | -                     | (120 877)             |
| <b>Perte nette</b>  | <b>(1 954 005) \$</b> | <b>(2 828 999) \$</b> |
| <b>(Perte nette) bénéfice net attribuable aux éléments suivants :</b>   |                       |                       |
| Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée <sup>1</sup>  | (1 953 614) \$        | (2 832 649) \$        |
| Participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup>  | (391)                 | 3 650                 |
|   | <b>(1 954 005) \$</b> | <b>(2 828 999) \$</b> |
| Perte de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires  |                       |                       |
| Liée aux activités poursuivies  | (70,66) \$            | (97,66) \$            |
| Total   | (70,66) \$            | (102,14) \$           |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – Perte de base par action (note 18)  | 27 955 077            | 27 955 077            |
| Perte diluée par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires   |                       |                       |
| Liée aux activités poursuivies  | (70,66) \$            | (97,66) \$            |
| Total   | (70,66) \$            | (102,14) \$           |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – Perte diluée par action (note 18)   | 27 955 077            | 27 955 077            |

<sup>1</sup> La perte nette attribuable aux actionnaires de Yellow Média Limitée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprend les pertes nettes attribuables aux actionnaires de Yellow Média inc. pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 19 décembre 2012.

<sup>2</sup> Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprend un montant de néant (bénéfice de 4,1 M\$ en 2011) lié aux activités abandonnées.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**États consolidés du résultat global****Pour les exercices clos les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

|   | 2012                  | 2011                  |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>Perte nette</b>  | <b>(1 954 005) \$</b> | <b>(2 828 999) \$</b> |
| <b>Autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global</b>   |                       |                       |
| <b>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans la perte nette</b>  |                       |                       |
| Ajustement de reclassement au titre des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie  | (1 395)               | (116)                 |
| Perte latente sur les placements disponibles à la vente   | (372)                 | (81)                  |
| Perte latente sur les placements disponibles à la vente transférée dans la perte nette  | 228                   | -                     |
| Variation de la perte latente sur les placements disponibles à la vente   | (144)                 | (81)                  |
| Écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger <sup>2</sup>  | -                     | (5 410)               |
| Ajustement de reclassement des pertes de change cumulées réalisées à la cession d'établissements à l'étranger                                     | -                     | 4 590                 |
| Variation des écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger | -                     | (820)                 |
| Impôt sur le résultat lié aux éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement   | 406                   | 28                    |
|   | <b>(1 133)</b>        | <b>(989)</b>          |
| <b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la perte nette</b>  |                       |                       |
| Pertes actuarielles (note 12)   | (22 157)              | (104 705)             |
| Impôt sur le résultat lié aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement   | 5 830                 | 27 053                |
|   | <b>(16 327)</b>       | <b>(77 652)</b>       |
| <b>Autres éléments de la perte globale</b>  | <b>(17 460)</b>       | <b>(78 641)</b>       |
| <b>Total de la perte globale</b>  | <b>(1 971 465) \$</b> | <b>(2 907 640) \$</b> |
| <b>Total (de la perte globale) du bénéfice global attribuable aux éléments suivants :</b>   |                       |                       |
| Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée <sup>1</sup>  | <b>(1 971 074) \$</b> | <b>(2 909 695) \$</b> |
| Participations ne donnant pas le contrôle   | <b>(391)</b>          | <b>2 055</b>          |
|   | <b>(1 971 465) \$</b> | <b>(2 907 640) \$</b> |

<sup>1</sup> Le total de la perte globale attribuable aux actionnaires de Yellow Média Limitée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprend le total de la perte globale attribuable aux actionnaires de Yellow Média inc. pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 19 décembre 2012.

<sup>2</sup> Les écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger comprennent un montant de néant (une perte de 3,9 M\$ en 2011) au titre des activités abandonnées, ainsi qu'un montant de néant au titre des activités poursuivies (une perte de 1,5 M\$ en 2011).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**États consolidés des variations des capitaux propres**

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

|  | Capital social      | Actions restreintes | Actions privilégiées | Bons de souscription d'actions | Instruments financiers composés <sup>1</sup> | Rémunération fondée sur des actions et autres réserves | Réserve au titre de la réduction du capital |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------------------|--|--|---|
| Solde au 31 décembre 2011  | 3 554 715 \$        | (54 974) \$         | 320 687 \$           | – \$                           | 7 423 \$                                     | 113 693 \$   | 2 457 053 \$                                |
| Autres éléments de la perte globale  | –                   | –                   | –                    | –                              | –  | –  | –   |
| Perte nette pour l'exercice  | –                   | –                   | –                    | –                              | –  | –  | –   |
| Total de la perte globale  | –                   | –                   | –                    | –                              | –  | –  | –   |
| Émission de nouvelles actions ordinaires et de bons de souscription d'actions <sup>2</sup> (note 17) | 153 568             | –                   | –                    | 1 456                          | –  | –  | –   |
| Échange d'actions privilégiées contre de nouvelles actions ordinaires <sup>2</sup> (note 17)         | 320 687             | –                   | (320 687)            | –                              | –  | –  | –   |
| Options sur actions (note 19)  | –                   | –                   | –                    | –                              | –  | 1 189  | –   |
| Échange de débetures convertibles (note 14)  | 899                 | –                   | –                    | –                              | (35)   | –  | –   |
| Échange de débetures convertibles <sup>2</sup>   | –                   | –                   | –                    | –                              | (7 388)                                      | –  | –   |
| Option sur les débetures échangeables <sup>2</sup> (note 14)   | –                   | –                   | –                    | –                              | 3 633  | –  | –   |
| Actions restreintes (note 19)  | –                   | –                   | –                    | –                              | –  | 4 295  | –   |
| Annulation d'actions restreintes <sup>2</sup>  | –                   | 54 974              | –                    | –                              | –  | –  | –   |
| Contrepartie différée  | –                   | –                   | –                    | –                              | –  | (2 476)  | –   |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>   | <b>4 029 869 \$</b> | <b>– \$</b>         | <b>– \$</b>          | <b>1 456 \$</b>                | <b>3 633 \$</b>                              | <b>116 701 \$</b>                                      | <b>2 457 053 \$</b>                         |

|   | Capital social | Actions restreintes | Actions privilégiées | Instruments financiers composés <sup>1</sup> | Rémunération fondée sur des actions et autres réserves | Réserve au titre de la réduction du capital |
|---|----------------|---------------------|----------------------|--|--|---|
| Solde au 31 décembre 2010                                 | 4 079 838 \$   | (78 135) \$         | 328 880 \$           | 7 423 \$                                     | 139 976 \$   | 2 000 000 \$                                |
| Autres éléments de la perte globale                       | –              | –                   | –                    | –  | –  | –   |
| Perte nette pour l'exercice                               | –              | –                   | –                    | –  | –  | –   |
| Total de la perte globale                                 | –              | –                   | –                    | –  | –  | –   |
| Émission (échange d'actions) (note 17)                    | 63 296         | –                   | (1 875)              | –  | –  | –   |
| Réduction du capital (note 17)                            | (500 000)      | –                   | –                    | –  | –  | 500 000                                     |
| Rachat d'actions (note 17)                                | (88 419)       | –                   | (6 318)              | –  | –  | (42 947)                                    |
| Options sur actions (note 19)                             | –              | –                   | –                    | –  | 245  | –   |
| Actions restreintes (note 19)                             | –              | (2 899)             | –                    | –  | (468)  | –   |
| Actions restreintes dont les droits sont acquis (note 19) | –              | 26 060              | –                    | –  | (26 060)   | –   |
| Vente de la Société Trader                                | –              | –                   | –                    | –  | –  | –   |
| Dividendes  | –              | –                   | –                    | –  | –  | –   |
| Dividendes sur actions privilégiées de séries 3, 5 et 7   | –              | –                   | –                    | –  | –  | –   |
| Solde au 31 décembre 2011                                 | 3 554 715 \$   | (54 974) \$         | 320 687 \$           | 7 423 \$                                     | 113 693 \$   | 2 457 053 \$                                |

<sup>1</sup> La composante capitaux propres des débetures échangeables et convertibles est présentée ci-dessus déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1,3 M\$ (2,7 M\$ en 2011).

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'opération de restructuration du capital décrite à la note 1.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

|                                   |                                   |                 |                     |                   |  |   | 2012                       |  |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|---------------------|-------------------|--|---|----------------------------|--|
| Placements disponibles à la vente | Couvertures de flux de trésorerie | Écart de change | Capital et réserves | Déficit           | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |  |
| 144 \$                            | 989 \$                            | (1 598) \$      | 6 398 132           | \$ (4 313 907) \$ | 2 084 225 \$                                   | 802 \$                                    | 2 085 027 \$               |  |
| (144)                             | (989)                             | -               | (1 133)             | (16 327)          | (17 460)                                       | -   | (17 460)                   |  |
| -                                 | -                                 | -               | -                   | (1 953 614)       | (1 953 614)                                    | (391)                                     | (1 954 005)                |  |
| (144)                             | (989)                             | -               | (1 133)             | (1 969 941)       | (1 971 074)                                    | (391)                                     | (1 971 465)                |  |
| -                                 | -                                 | -               | 155 024             | -                 | 155 024  | -   | 155 024                    |  |
| -                                 | -                                 | -               | -                   | -                 | -  | -   | -                          |  |
| -                                 | -                                 | -               | 1 189               | -                 | 1 189  | -   | 1 189                      |  |
| -                                 | -                                 | -               | 864                 | -                 | 864  | -   | 864                        |  |
| -                                 | -                                 | -               | (7 388)             | 7 388             | -  | -   | -                          |  |
| -                                 | -                                 | -               | 3 633               | -                 | 3 633  | -   | 3 633                      |  |
| -                                 | -                                 | -               | 4 295               | (539)             | 3 756  | -   | 3 756                      |  |
| -                                 | -                                 | -               | 54 974              | (44 366)          | 10 608   | -   | 10 608                     |  |
| -                                 | -                                 | -               | (2 476)             | -                 | (2 476)  | -   | (2 476)                    |  |
| - \$                              | - \$                              | (1 598) \$      | 6 607 114           | \$ (6 321 365) \$ | 285 749 \$                                     | 411 \$                                    | 286 160 \$                 |  |

  

|                                   |                                   |                 |                     |                   |  |   | 2011                       |  |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|---------------------|-------------------|--|---|----------------------------|--|
| Placements disponibles à la vente | Couvertures de flux de trésorerie | Écart de change | Capital et réserves | Déficit           | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |  |
| 225 \$                            | 1 077 \$                          | (2 373) \$      | 6 476 911           | \$ (1 260 974) \$ | 5 215 937 \$                                   | 52 568 \$                                 | 5 268 505 \$               |  |
| (81)                              | (88)                              | 775             | 606                 | (77 652)          | (77 046)                                       | (1 595)                                   | (78 641)                   |  |
| -                                 | -                                 | -               | -                   | (2 832 649)       | (2 832 649)                                    | 3 650                                     | (2 828 999)                |  |
| (81)                              | (88)                              | 775             | 606                 | (2 910 301)       | (2 909 695)                                    | 2 055                                     | (2 907 640)                |  |
| -                                 | -                                 | -               | 61 421              | -                 | 61 421   | -   | 61 421                     |  |
| -                                 | -                                 | -               | -                   | -                 | -  | -   | -                          |  |
| -                                 | -                                 | -               | (137 684)           | 87 252            | (50 432)                                       | -   | (50 432)                   |  |
| -                                 | -                                 | -               | 245                 | -                 | 245  | -   | 245                        |  |
| -                                 | -                                 | -               | (3 367)             | -                 | (3 367)  | -   | (3 367)                    |  |
| -                                 | -                                 | -               | -                   | -                 | -  | -   | -                          |  |
| -                                 | -                                 | -               | -                   | -                 | -  | (53 821)                                  | (53 821)                   |  |
| -                                 | -                                 | -               | -                   | (207 345)         | (207 345)                                      | -   | (207 345)                  |  |
| -                                 | -                                 | -               | -                   | (22 539)          | (22 539)                                       | -   | (22 539)                   |  |
| 144 \$                            | 989 \$                            | (1 598) \$      | 6 398 132           | \$ (4 313 907) \$ | 2 084 225 \$                                   | 802 \$                                    | 2 085 027 \$               |  |

**Tableaux consolidés des flux de trésorerie****Pour les exercices clos les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

|  | 2012              | 2011               |
|--|-------------------|--------------------|
| <b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>   |                   |                    |
| Perte nette liée aux activités poursuivies   | (1 954 005) \$    | (2 708 122) \$     |
| Éléments d'ajustement  |                   |                    |
| Amortissements   | 104 293           | 160 906            |
| Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles | 3 267 847         | 2 900 000          |
| Profit à la cession d'une filiale  | -                 | (6 211)            |
| Profit au règlement de la dette  | (978 589)         | -                  |
| Coûts des services passés  | (13 318)          | -                  |
| Charge (reprise) au titre de la rémunération fondée sur des actions                            | 626               | (565)              |
| Dépréciation de la participation dans une entreprise associée                                  | -                 | 50 271             |
| (Bénéfices) pertes lié(e)s aux participations dans des entreprises associées                   | (1 893)           | 12 060             |
| Autres éléments hors trésorerie  | (1 955)           | (102)              |
| (Économie) charge d'impôt comptabilisé(e) dans la perte nette                                  | (75 935)          | 87 149             |
| Charges financières comptabilisées dans la perte nette   | 146 265           | 130 582            |
| Variation des actifs et des passifs opérationnels  | (27 357)          | (42 637)           |
| Excédent du financement des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sur les coûts           | (14 529)          | -                  |
| Impôt sur le résultat payé   | (63 456)          | (105 203)          |
| Intérêts versés  | (149 421)         | (141 555)          |
|  | <b>238 573</b>    | <b>336 573</b>     |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |                   |                    |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles  | (35 281)          | (46 686)           |
| Acquisition d'immobilisations corporelles  | (5 137)           | (15 565)           |
| Produit de la vente d'actifs   | 1 650             | -                  |
| Cession de la Société Trader   | -                 | 690 230            |
| Cession de trésorerie liée à la vente de la Société Trader                                     | -                 | (24 517)           |
| Cession d'une filiale  | -                 | 70 938             |
| Autres   | 183               | (435)              |
|  | <b>(38 585)</b>   | <b>673 965</b>     |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>  |                   |                    |
| Émission de titres d'emprunt à long terme et de papier commercial                              | 239 000           | 1 062 000          |
| Remboursement et règlement de la dette à long terme et du papier commercial                    | (351 426)         | (1 403 585)        |
| Rachat d'instruments échangeables et convertibles  | -                 | (106 172)          |
| Dividendes versés aux actionnaires   | -                 | (209 134)          |
| Rachat d'actions privilégiées de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme                     | -                 | (266 183)          |
| Rachat d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de séries 3 et 5                         | -                 | (50 432)           |
| Dividendes sur actions privilégiées de séries 3, 5 et 7  | -                 | (22 539)           |
| Rémunération fondée sur des actions  | -                 | (2 899)            |
| Contrepartie différée  | (1 800)           | (4 502)            |
| Produit du règlement d'instruments financiers dérivés  | -                 | 3 819              |
| Frais de restructuration du capital  | (63 025)          | -                  |
| Autres   | (116)             | (2 123)            |
|  | <b>(177 367)</b>  | <b>(1 001 750)</b> |
| Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie libellée en devises             | -                 | (1 862)            |
| <b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>   | <b>22 621</b>     | <b>6 926</b>       |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)</b>                              | <b>-</b>          | <b>7 935</b>       |
| <b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>   | <b>84 186</b>     | <b>69 325</b>      |
| <b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>   | <b>106 807 \$</b> | <b>84 186 \$</b>   |
| <b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 22)</b>                     |                   |                    |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



## 1. Description

Yellow Média Limitée, successeur de Yellow Média inc., par l'intermédiaire de ses filiales, exerce des activités liées aux médias imprimés et en ligne et offre des solutions marketing dans toutes les provinces du Canada. Les références à Yellow Média Limitée (ou la « Société ») dans ce document ont trait à la situation financière, aux résultats opérationnels, aux flux de trésorerie et aux informations à fournir sur Yellow Média Limitée et ses filiales sur une base consolidée.

Le siège social de Yellow Média Limitée est situé au 16, Place du Commerce, Montréal (Québec) Canada, H3E 2A5, et la Société est cotée à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « Y ».

Le 23 juillet 2012, la Société a annoncé une opération de restructuration du capital (la « restructuration du capital ») visant à réduire considérablement sa dette et à améliorer son profil en matière d'échéances, la nouvelle dette commençant à venir à échéance en 2018.

Le 6 septembre 2012, la Société a tenu des assemblées des créanciers et des actionnaires en vue d'obtenir l'approbation de ceux-ci à l'égard du plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »), lequel prévoit la mise en œuvre de la restructuration du capital. La restructuration du capital a été approuvée par la majorité requise des créanciers et des actionnaires, à leur assemblée respective, 70,39 % des créanciers et 77,26 % des actionnaires ayant approuvé le plan.

L'audience sur l'ordonnance définitive (l'« ordonnance définitive ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») approuvant la restructuration du capital s'est ouverte le 15 octobre 2012 et s'est conclue le 23 octobre 2012. Le 10 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un règlement avec les prêteurs en vertu de la facilité de crédit. Le 14 décembre 2012, la Cour a rendu son ordonnance définitive et a approuvé la restructuration du capital.

Le 20 décembre 2012 (la « date d'entrée en vigueur »), l'opération de restructuration du capital a été mise en œuvre.

Une nouvelle société, Yellow Média Limitée, a été constituée dans le but de mettre en œuvre la restructuration du capital. Dans le cadre de la restructuration du capital, Yellow Média Limitée a émis de nouvelles actions ordinaires (les « nouvelles actions ordinaires ») et des bons de souscription d'actions (les « bons de souscription d'actions ») pour le compte de Yellow Média inc. et est devenue la société mère de Yellow Média inc. Yellow Média inc. a changé son nom pour Financement YPG inc.

Les éléments clés de la restructuration du capital étaient les suivants :

- l'échange de la facilité de crédit (la « facilité de crédit ») et des billets à moyen terme (les « billets à moyen terme ») (collectivement, les « créances non garanties de premier rang ») de la Société, soit une tranche de 1 772,7 M\$ de sa dette, contre une combinaison de ce qui suit :
  - 800 M\$ de billets garantis de premier rang à 9,25 % échéant en 2018 (les « billets garantis de premier rang ») (note 13);
  - 100 M\$ de débentures échangeables non garanties subordonnées de premier rang échéant en 2022 dont les intérêts sont payables en espèces à 8,0 % ou en débentures supplémentaires à 12,0 % (les « débentures échangeables ») (note 14);
  - 23 062 943 nouvelles actions ordinaires, soit 82,5 % des nouvelles actions ordinaires émises et en circulation;
  - 275 M\$ en espèces.
- l'échange des débentures subordonnées non garanties convertibles existantes à 6,25 % (les « débentures convertibles »), contre une combinaison de ce qui suit :
  - 7,5 M\$ de débentures échangeables (note 14);
  - 497 852 nouvelles actions ordinaires, représentant 1,8 % des nouvelles actions ordinaires;
  - 484 487 bons de souscription d'actions de 10 ans visant l'acquisition de nouvelles actions ordinaires au prix d'exercice de 28,16 \$ (note 17).
- l'échange des actions privilégiées et des actions ordinaires existantes de la Société, contre une combinaison de ce qui suit :
  - 4 394 282 nouvelles actions ordinaires, représentant 15,7 % des nouvelles actions ordinaires;
  - 2 511 019 bons de souscription d'actions de 10 ans visant l'acquisition de nouvelles actions ordinaires au prix d'exercice de 28,16 \$ (note 17).

Yellow Média Limitée a comptabilisé un profit au règlement de la dette de 978,6 M\$ (avant l'économie d'impôt sur le résultat connexe de 25,9 M\$) déduction faite des frais connexes de 69,5 M\$ en vertu de la restructuration du capital.

Le profit au règlement de la dette correspond à l'écart entre la valeur comptable des billets à moyen terme, de la facilité de crédit, des débentures convertibles et des actions privilégiées de série 1 et 2 (collectivement, les « précédents créanciers ») et la juste valeur de la contrepartie émise aux précédents créanciers à la date d'entrée en vigueur. La composante capitaux propres liée aux débentures convertibles d'un montant de 7,4 M\$, déduction faite de l'impôt sur le résultat, a été portée au crédit du déficit.

La juste valeur des billets garantis de premier rang, des débentures échangeables et des nouvelles actions ordinaires qui constituaient une partie de la contrepartie émise aux précédents créanciers s'établissait à 800 M\$, à 86,7 M\$ et à 153,6 M\$, respectivement. La juste valeur des billets garantis de premier rang et des débentures échangeables a été déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon laquelle le taux d'intérêt utilisé aux fins de l'actualisation est établi en fonction d'une analyse du rendement à l'échéance des instruments comparables d'un groupe de pairs émetteurs. La juste valeur de l'option de conversion liée aux débentures échangeables s'est établie à 3,6 M\$ (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1,3 M\$) à la date de l'émission et est comprise dans les capitaux propres. La juste valeur des bons de souscription d'actions de 1,5 M\$ a été calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie provenant de l'exercice des bons de souscription d'actions en vertu de divers niveaux probables du cours de l'action déterminés au moyen d'un arbre binomial du cours de l'action.

De plus, la Société a convenu de payer la totalité des intérêts courus jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital (en excluant cette date) aux détenteurs des billets à moyen terme, et des débentures convertibles de la Société et aux prêteurs dans le cadre de la facilité de crédit, d'un montant total de 34,7 M\$. La restructuration du capital prévoyait qu'aucun dividende impayé ou cumulatif ne serait payé à l'égard des actions privilégiées de séries 1 et 2.

La valeur comptable des actions privilégiées de séries 3, 5 et 7, d'un montant de 320,7 M\$, a été reclassée dans le capital social lors de l'échange des nouvelles actions ordinaires. Dans le cadre de la restructuration du capital, les actions restreintes ont été annulées et le solde de 55 M\$ a été reclassé du poste Actions restreintes, dans l'état des variations des capitaux propres, au poste Déficit (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 10,6 M\$).

À la date d'entrée en vigueur, les billets à moyen terme, la facilité de crédit, les débentures convertibles et les actions privilégiées de séries 1, 2, 3, 5 et 7 ainsi que les actions ordinaires existantes ont été annulés.

Pour une description détaillée des nouveaux titres émis dans le cadre de la restructuration du capital, se reporter aux actes de fiducie régissant les billets garantis de premier rang, les débentures échangeables et les bons de souscription d'actions datés du 20 décembre 2012, lesquels sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 et a autorisé leur publication le 5 février 2013.

## 2. Normes révisées

### 2.1 Normes internationales d'information financière (« IFRS ») révisées, interprétations et modifications adoptées ayant une incidence sur les états financiers

#### IAS 1 (révisée) – Présentation des états financiers

Le 16 juin 2011, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, exigeant que les entités regroupent les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés dans la section du résultat net du compte de résultat et regroupent séparément ceux qui ne le seront pas. Ces modifications confirment également les exigences actuelles qui requièrent la présentation du résultat net et des autres éléments du résultat global dans un état unique ou dans deux états consécutifs. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

En mai 2012, l'IASB a publié d'autres modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers*, lesquelles entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée de ces modifications est permise. En vertu d'IAS 1, une entité qui change ses méthodes comptables de façon rétrospective ou qui effectue un retraitement rétrospectif ou un reclassement doit présenter un état de la situation financière arrêté au début de la période précédente. Les modifications d'IAS 1 apportent une précision à l'effet qu'une entité doit présenter un troisième état de la situation financière seulement lorsque l'application rétrospective, le retraitement rétrospectif ou le reclassement a une incidence significative sur l'information fournie dans le troisième état de la situation financière, et que la présentation de notes annexes au troisième état de la situation financière n'est pas nécessaire.

Yellow Média Limitée a appliqué les modifications d'IAS 1 le 1<sup>er</sup> janvier 2011, avant leur date d'entrée en vigueur, tel qu'il est permis de le faire. Les modifications ont été appliquées rétrospectivement et, par conséquent, la présentation des postes des autres éléments du résultat global a été modifiée pour refléter les changements. L'application des modifications d'IAS 1 n'a eu aucune autre incidence sur le résultat net, les autres éléments du résultat global et le total du résultat global que les changements à la présentation susmentionnés.

## 2.2 IFRS révisées – interprétations et modifications adoptées sans incidence sur les états financiers

Les normes révisées suivantes ont été adoptées, et leur adoption n'a pas eu d'incidence sur les montants présentés dans ces états financiers mais pourrait avoir une incidence sur la comptabilisation de transactions ou d'arrangements futurs :

### **IFRS 7 (révisée) – Instruments financiers : Informations à fournir (modifications) – Transfert d'actifs financiers**

D'autres modifications apportées à IFRS 7 permettent aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre les opérations de transfert d'actifs financiers (les titrisations, par exemple), ainsi que les incidences possibles de tout risque auquel l'entité ayant effectué le transfert des actifs demeure exposée. Les modifications prévoient également la présentation d'informations supplémentaires lorsque des opérations de transfert ont lieu en quantité disproportionnée vers la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications d'IFRS 7 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### **IAS 12 (révisée) – Impôt différé : Recouvrement des actifs sous-jacents, et SIC-21 (modifications) – Impôt sur le résultat – Recouvrement des actifs non amortissables réévalués**

Cette modification énonce la présomption réfutable que la valeur d'un immeuble de placement évalué au moyen du modèle de la juste valeur est entièrement recouvrée par voie de vente, à moins que l'immeuble de placement ne soit amortissable et ne soit détenu selon un modèle de gestion dont l'objectif est de consommer substantiellement tous les avantages économiques au fil du temps. Compte tenu de ces modifications, la norme SIC-21 ne s'appliquera plus aux immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur. Les modifications apportées à IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La norme a été adoptée, et son application n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les présents états financiers.

## 2.3 Normes, interprétations et modifications apportées aux normes publiées qui ne sont pas encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes et interprétations et certaines nouvelles modifications à des normes existantes ont été publiées et sont obligatoires pour les périodes comptables de Yellow Média Limitée ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les normes que Yellow Média Limitée juge pertinentes pour ses activités sont les suivantes :

### **IFRS 7 (révisée) – Instruments financiers : informations à fournir et IAS 32, Instruments financiers : Présentation (en ce qui a trait à la compensation)**

Le 16 décembre 2011, l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») ont publié des exigences communes en matière d'informations à fournir destinées à aider les investisseurs et d'autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. Les nouvelles exigences sont énoncées dans la section intitulée « Informations à fournir – Compensation des actifs et des passifs financiers (modifications à IFRS 7) ». Les modifications apportées à IFRS 7 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les nouvelles exigences pourraient se traduire par la présentation d'informations financières additionnelles à l'égard de la compensation des actifs et des passifs financiers dans l'avenir.

Dans le cadre de ce projet, l'IASB a également précisé certains aspects d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les modifications à IAS 32 portent sur les incohérences dans la pratique actuelle au moment d'appliquer les exigences. Les modifications prendront effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées de manière rétrospective. Yellow Média Limitée n'a pas adopté IAS 32 par anticipation et n'a pas évalué pleinement l'incidence de l'adoption de cette norme.

### **IFRS 9 – Instruments financiers**

IFRS 9 constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. La version d'IFRS 9 publiée en novembre 2009 énonce de nouvelles exigences concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers. Dans sa version modifiée en octobre 2010, elle comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers et de décomptabilisation.

Voici les principales exigences d'IFRS 9 :

- Selon IFRS 9, tous les actifs financiers déjà comptabilisés entrant dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, doivent par la suite être évalués au coût amorti ou à la juste valeur.
- L'incidence la plus notable d'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation des passifs financiers porte sur la comptabilisation des variations de la juste valeur d'un passif financier (désigné comme un passif à la juste valeur par le biais du résultat net) qui sont attribuables aux variations du risque de crédit associé à ce passif et l'élimination de l'exemption relative au coût dans le cas des passifs dérivés qui doivent être réglés par la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés.

IFRS 9 est appliquée de manière prospective et comporte des dispositions transitoires, selon la date d'application. La norme n'est pas applicable avant les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais son application anticipée est permise. Yellow Média Limitée n'a pas adopté IFRS 9 par anticipation et n'a pas évalué pleinement l'incidence de l'adoption de cette norme.

### **IFRS 10 – États financiers consolidés**

IFRS 10 remplace les exigences de consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. IFRS 10 énonce les principes de présentation et de préparation d'états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités. Cette norme prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée est permise, à condition qu'IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*, ainsi que les modifications connexes à IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, (la « série de cinq normes ») soient adoptées au même moment. En se fondant sur une évaluation préliminaire, Yellow Média Limitée ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante sur les états financiers.

### **IFRS 11 – Partenariats**

IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, ainsi que SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IFRS 11 exige des parties à un partenariat qu'elles déterminent le type de partenariat qu'elles ont conclu en évaluant les droits et les obligations qui s'y rattachent. Elle exige également l'utilisation d'une seule méthode de comptabilisation des participations dans des coentreprises, soit la méthode de la mise en équivalence. IFRS 11 sera applicable au même moment qu'IFRS 10. En se fondant sur une évaluation préliminaire, Yellow Média Limitée ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante sur les états financiers.

### **IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités**

IFRS 12 est une nouvelle norme portant sur les obligations en matière d'informations à fournir visant tous les types de participations dans les autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. IFRS 12 sera applicable au même moment qu'IFRS 10. En juin 2012, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 10, *États financiers consolidés*, à IFRS 11, *Partenariats*, et à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, lesquelles entreront également en vigueur pour la Société au moment de l'adoption de ces normes pour l'exercice qui s'ouvrira le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En se fondant sur une évaluation préliminaire, Yellow Média Limitée prévoit présenter de l'information additionnelle à l'égard de ses filiales consolidées et de ses participations dans des entreprises associées à l'adoption de cette norme.

### **IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur**

IFRS 13 est une nouvelle norme définissant la juste valeur qui exige la présentation d'informations sur les évaluations à la juste valeur. Elle prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée est permise. La norme s'appliquera prospectivement à compter du début de l'exercice au cours duquel elle sera adoptée. Les nouvelles exigences se traduiront par la présentation d'informations financières additionnelles sur tous les actifs et les passifs évalués à la juste valeur dans les états financiers à l'adoption de cette norme.

### **IAS 19 (révisée) – Avantages du personnel**

Une version révisée d'IAS 19 a été publiée en juin 2011 et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'application anticipée est permise. Le principal changement que présente cette version révisée est l'élimination de la méthode du corridor et la comptabilisation de toutes les variations de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du régime au moment où elles surviennent. En outre, le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime sont remplacés par les intérêts nets, qu'on calcule en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies.

Les modifications prévoient une application rétroactive. En se fondant sur l'évaluation préliminaire, lorsque Yellow Média Limitée appliquera les modifications pour la première fois pour les périodes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013, les charges financières nettes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 augmenteront de 10,9 M\$ et l'ajustement correspondant sera constaté dans l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Les modifications accroîtront également les obligations d'information à l'égard des régimes à prestations définies de la Société.

### **IAS 16 – Immobilisations corporelles, IAS 32, Instruments financiers, et IAS 34, Information financière intermédiaire**

En mai 2012, l'IASB a également publié des modifications apportées à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* et à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, lesquelles entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces modifications, qui apportent des précisions sur diverses exigences, peuvent être adoptées par anticipation. En se fondant sur une évaluation préliminaire, Yellow Média Limitée ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence importante sur les états financiers.

## 3. Mode de présentation et principales méthodes comptables

### 3.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de Yellow Média Limitée et de ses filiales ont été préparés par la direction conformément aux IFRS. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principales méthodes comptables ci-dessous qui ont été appliquées avec cohérence à toutes les périodes présentées pour toutes les entités consolidées.

### 3.2 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes présentées ci-dessous.

### 3.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés de Yellow Média Limitée.

### 3.4 Méthode de consolidation

#### 3.4.1 Filiales

Les filiales contrôlées directement par Yellow Média Limitée ou indirectement par d'autres filiales consolidées sont entièrement consolidées. Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles Yellow Média Limitée exerce son contrôle.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession. Les actifs et les passifs intersociétés et les transactions entre les sociétés entièrement consolidées sont éliminés. Les profits et les pertes sur les opérations à l'interne avec des sociétés contrôlées sont entièrement éliminés. Les méthodes comptables sont modifiées au besoin pour assurer l'uniformité du traitement comptable dans l'ensemble de Yellow Média Limitée.

Lorsque Yellow Média Limitée perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte sur cession est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à la filiale sont comptabilisés (c.-à-d. reclassés en résultat net ou transférés directement dans le déficit) exactement comme si les actifs ou les passifs pertinents étaient cédés.

#### 3.4.2 Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes des entités sur lesquelles Yellow Média Limitée exerce une influence notable, mais non un contrôle, sur le plan de la politique de gestion, opérationnelle et financière. Cette situation exige généralement de détenir de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Yellow Média Limitée est comptabilisée en résultat net. La quote-part de la perte nette comptabilisée comprend l'amortissement des actifs amortissables en fonction de leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque la quote-part des pertes de Yellow Média Limitée est supérieure à sa participation mise en équivalence, la valeur comptable de la participation, y compris toute participation à long terme, est ramenée à zéro, et les pertes subséquentes ne sont pas comptabilisées, sauf dans la mesure où Yellow Média Limitée assume une obligation ou effectue des paiements au nom de l'entité émettrice.

#### 3.4.3 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition s'entend du total de la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis ou des passifs contractés ou repris par Yellow Média Limitée en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils sont engagés. Le coût de l'acquisition comprend les actifs ou les passifs découlant d'un accord de contrepartie éventuelle, le cas échéant, lequel est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont imputées au coût de l'acquisition lorsqu'elles constituent des ajustements de période d'évaluation (voir ci-dessous). Toutes les autres variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif sont comptabilisées conformément aux IFRS pertinentes et portées en résultat net. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne sont pas comptabilisées.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par Yellow Média Limitée dans l'entité acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle Yellow Média Limitée obtient le contrôle), et tout profit ou perte qui en découle, s'il en est, est comptabilisé dans le compte de résultat.

### 3.4.4 Activités abandonnées

Le classement à titre d'activité abandonnée survient au moment de la cession ou lorsque l'activité satisfait les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité réputée être une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte est classée comme activité abandonnée, le compte de résultat et l'état du résultat global comparatifs sont présentés de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'exercice comparatif.

### 3.5 Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts de fonds et, de temps à autre, des placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

### 3.6 Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une perte de valeur. Une provision pour perte de valeur de créances clients est établie lorsqu'il existe des indications objectives que Yellow Média Limitée ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux modalités initiales des créances.

### 3.7 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente, et prêts et créances. Ce classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui s'y rattachent expirent, ou si l'actif est transféré et que le transfert répond aux conditions de décomptabilisation. La Société a un billet à recevoir issu de la vente de la Société Trader qui est classé dans les prêts et créances et qui est inclus au poste Actifs financiers et autres. Cet actif avait initialement été constaté à la juste valeur et a par la suite été évalué au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La trésorerie et les créances clients sont également incluses dans cette catégorie.

#### 3.7.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes positives ou négatives) sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte.

#### 3.7.2 Perte de valeur des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers perdent de leur valeur s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients, les actifs qui n'ont pas subi de perte de valeur selon un test individuel sont ensuite soumis à un test de dépréciation collectif.

### 3.8 Frais de publication différés

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée au titre des frais de publication directs et marginaux engagés au cours de la vente, de la fabrication et de la distribution d'annuaires téléphoniques imprimés. L'immobilisation incorporelle correspond aux coûts qui seront recouverts au cours de périodes futures lorsque les produits liés aux annuaires seront comptabilisés. Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Yellow Média Limitée exerce le contrôle sur le contrat pour lequel les coûts ont été engagés;
- le contrôle découle d'événements passés;
- on s'attend à ce que des avantages économiques futurs reviennent à Yellow Média Limitée;
- l'immobilisation est identifiable et constitue un élément non monétaire et sans substance physique.

Les frais de publication différés sont initialement comptabilisés au coût et amortis sur la période au cours de laquelle les produits connexes sont comptabilisés.

### 3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les divers composants des immobilisations corporelles sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et, par conséquent, leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'un actif comprend les charges directement attribuables à son acquisition. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Yellow Média Limitée n'a incorporé aucun coût d'emprunt dans le coût de l'actif au cours des périodes présentées.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre de composante distincte, au besoin, s'il est probable que des avantages économiques futurs reviendront à Yellow Média Limitée et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction des coûts incorporés dans le coût de l'actif, déduction faite de toute valeur résiduelle sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque actif. Les actifs loués en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte.

Au 31 décembre 2012, les durées d'utilité prévues sont les suivantes :

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Matériel de bureau      | 10 ans   |
| Matériel informatique   | 3 ans  |
| Autre matériel          | De 3 ans à 12 ans  |
| Améliorations locatives | Durée la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité |

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité d'un actif sont révisés au moins à chaque exercice.

Les immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a indication de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ne génère pas d'entrées de fonds indépendantes, Yellow Média Limitée détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

### 3.10 Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrat de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant à payer au bailleur est inscrit à l'état de la situation financière comme dette découlant d'un contrat de location-financement incluse dans la dette à long terme.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont imputées directement au compte de résultat, à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié; dans ce cas, elles sont incorporées dans le coût de l'actif selon la méthode générale utilisée par Yellow Média Limitée pour la comptabilisation des coûts d'emprunt.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de crédit différé. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire.

### 3.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et constatées séparément du goodwill lorsqu'elles découlent de droits légaux ou contractuels ou qu'elles peuvent être séparées de l'entreprise acquise et vendues, transférées, assorties d'un contrat de licence ou échangées. Le coût de ces immobilisations incorporelles correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles qui n'ont pas été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles développées à l'interne, constituées des logiciels utilisés par la Société, sont constatées dans la mesure où les critères d'IAS 38, *Immobilisations corporelles*, sont respectés. Les frais de développement des immobilisations incorporelles développées à l'interne sont comptabilisés au coût uniquement si Yellow Média Limitée peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera de probables avantages économiques futurs;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et d'autre nature adéquates en vue de mener à bien le développement de l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité de mesurer de façon fiable la dépense relative à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont passées en charges dans le compte de résultat pendant la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles générées à l'interne comprennent les coûts se rapportant aux outils logiciels et aux licences d'utilisation de logiciels employés dans le développement des systèmes de Yellow Média Limitée, ainsi que toutes les charges salariales et tous les frais de consultation directement attribuables. Ces éléments ne sont pas amortis tant que les immobilisations ne peuvent être utilisées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles doivent être comptabilisées à leur coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties comme suit, à moins que leur durée d'utilité ne soit indéterminée :

|  |  |
|--|--|
| Entente de non-concurrence et logos                | Amortissement linéaire sur la durée de vie de l'entente            |
| Immobilisations incorporelles liées à la clientèle | Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 24 mois |
| Marques de commerce                                | Durée d'utilité indéterminée ou mode linéaire sur 1 à 6 ans        |
| Noms de domaine                                    | Durée indéterminée ou mode linéaire sur 18 ans                     |
| Logiciels  | Mode linéaire sur 3 ans  |

La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont révisés à la fin de chaque période ou exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée à sa cession, ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les profits ou les pertes découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculés en tant qu'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

### 3.12 Goodwill

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale est comptabilisé en tant qu'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis (la date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le montant net de la juste valeur des actifs nets identifiables comptabilisés.

Le goodwill n'est pas amorti, mais il est plutôt soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, ou plus souvent s'il y a indication de perte de valeur. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net et ne fait pas l'objet d'une reprise par la suite.



### 3.13 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris le goodwill

À chaque date de clôture, Yellow Média Limitée détermine s'il existe une quelconque indication que les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, Yellow Média Limitée évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut avoir subi une perte de valeur. La plupart des immobilisations incorporelles de la Société ne génèrent pas d'entrées de fonds indépendantes de celles d'autres actifs; elles font donc l'objet de tests au sein de leurs UGT respectives.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat.

Dans le cadre des tests de dépréciation du goodwill, ce dernier fait l'objet d'un test au niveau du secteur opérationnel (groupe d'UGT) représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

Si la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà de sa valeur comptable diminuée des coûts de la vente ou de sa valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants.

### 3.14 Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs, y compris les charges à payer, sont comptabilisés au moment où Yellow Média Limitée est tenue d'effectuer des paiements futurs en raison de l'achat d'actifs ou de services. Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés au coût amorti.

### 3.15 Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classement. Ces derniers sont classés à titre de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou d'autres passifs financiers.

À l'exclusion des passifs dérivés et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, Yellow Média Limitée a initialement comptabilisé tous les passifs financiers, et en particulier les dettes, les fournisseurs et les autres passifs à la juste valeur moins les coûts de transaction, puis au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les coûts de transaction engagés dans l'établissement de ces passifs financiers sont immédiatement passés en charges.

Yellow Média Limitée décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de Yellow Média Limitée sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

### 3.16 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si Yellow Média Limitée a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation au moyen d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

### **3.16.1 Contrats déficitaires**

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque Yellow Média Limitée a un contrat en vertu duquel les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques qu'elle s'attend à recevoir du contrat.

### **3.16.2 Restructuration**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque Yellow Média Limitée a un plan formalisé et détaillé de restructuration et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

### **3.17 Dette à long terme**

Toutes les dettes à long terme sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission. Les dettes sont par la suite comptabilisées au coût amorti. Les frais d'émission sont portés au compte de résultat, ainsi que le coupon, à titre de charges financières sur la base d'un rendement constant sur la durée de la dette, ou une période plus courte lorsque le prêteur peut exiger un remboursement anticipé.

### **3.18 Avantages du personnel**

#### **3.18.1 Régimes à cotisations définies**

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de charges au titre des avantages du personnel dans le compte de résultat lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à titre d'actifs dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs sont possibles.

#### **3.18.2 Régimes à prestations définies**

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette de Yellow Média Limitée relativement aux régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures accumulées par les employés en contrepartie des services rendus au cours des périodes considérées et des périodes antérieures. Ces prestations sont actualisées afin de déterminer leur valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont déduits de l'obligation. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance correspond approximativement à la durée du passif connexe au titre du régime, ajusté en fonction d'un écart afin de tenir compte de tout risque de crédit additionnel, et qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées. Ce calcul est effectué à chaque exercice par un actuaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque le montant des prestations au titre d'un régime est accru, la tranche de ce montant liée à des services passés est comptabilisée dans le compte de résultat selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits à prestations. Dans la mesure où les droits à prestations sont acquis immédiatement, la charge est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat.

Yellow Média Limitée comptabilise tous les écarts actuariels découlant de ses régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global. Le coût financier et le rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies sont inclus dans le montant net des charges financières, tandis que les coûts des services sont comptabilisés dans les charges opérationnelles.

#### **3.18.3 Autres avantages à long terme**

L'obligation nette de Yellow Média Limitée relativement aux avantages à long terme autres qu'au titre de régimes de retraite correspond au montant des avantages futurs accumulés par les employés en contrepartie des services rendus au cours des périodes considérées et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés afin de déterminer leur valeur actuelle, et la juste valeur des actifs connexes est déduite de ce montant. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance correspond approximativement à la durée du passif connexe. Ce calcul est effectué au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés à la période au cours de laquelle ils surviennent.

### **3.18.4 Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque Yellow Média Limitée s'est manifestement engagée, en vertu d'un plan formalisé et détaillé et sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail destinées à encourager les départs volontaires sont passées en charges si Yellow Média Limitée a fait une offre afin d'encourager ces départs, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre d'employés qui accepteront l'offre peut être estimé de manière fiable.

### **3.18.5 Avantages à court terme**

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et passées en charges lorsque les services connexes sont fournis.

Un passif est comptabilisé au titre du montant que l'on prévoit verser si Yellow Média Limitée a l'obligation juridique ou implicite de verser ce montant en contrepartie de services passés et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

### **3.18.6 Transactions dont le paiement est fondé sur des actions**

Les actions restreintes et les options sur actions de Yellow Média Limitée attribuées à des employés et à des tiers fournissant des services similaires étaient évaluées à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon un mode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation de Yellow Média Limitée quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, Yellow Média Limitée révisait son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision de cette estimation initiale, le cas échéant, était comptabilisée dans le compte de résultat, et un ajustement correspondant était apporté à la réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres.

Dans le cadre de la restructuration du capital approuvée par la Cour, les détenteurs des actions restreintes ont renoncé à leurs actions restreintes en contrepartie d'un paiement en espèces égal au cours du marché des actions sous-jacentes évalué en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions sous-jacentes pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour avant la date d'entrée en vigueur. Toutes les actions restreintes ont été annulées par la suite. De plus, les régimes d'options sur actions ont été annulés dans le cadre de la restructuration du capital. Tous les droits conférés en vertu de ces régimes ont été résiliés, éteints et annulés.

### **3.19 Instruments de capitaux propres émis par Yellow Média Limitée**

Par instrument de capitaux propres, on entend tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par Yellow Média Limitée sont comptabilisés au produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Les coûts de transaction engagés par Yellow Média Limitée dans le cadre de l'émission, de l'acquisition ou de la vente de ses propres instruments de capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres dans la mesure où il s'agit de coûts marginaux directement attribuables à la transaction portant sur les capitaux propres et qui auraient été évités autrement.

### **3.20 Secteurs opérationnels**

Les informations sur les secteurs opérationnels sont présentées conformément aux rapports internes régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de Yellow Média Limitée en vue d'évaluer le rendement de chaque secteur et de leur affecter des ressources. Le président et chef de la direction a été désigné comme le principal décideur opérationnel responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs opérationnels. Les activités qu'exerce la Société sont actuellement regroupées en un seul secteur.

### **3.21 Produits**

Les produits de Yellow Média Limitée sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais sur ventes et des taxes de ventes.

Les services de publicité dans les annuaires imprimés sont offerts en forfaits qui peuvent comprendre plusieurs produits publicitaires en ligne connexes. Les produits imprimés ne sont pas vendus séparément. Les produits tirés de la publicité dans les annuaires imprimés et des produits connexes en ligne sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata sur une base mensuelle à partir du moment auquel le service est offert sur la durée des contrats.

Les produits tirés des annonces classées privées et commerciales et des grandes annonces sont constatés au moment de la publication des annonces, sur une base hebdomadaire ou mensuelle. Les produits relatifs à la publication d'annonces apparaissant à plusieurs reprises sont constatés au cours de la période où les annonces sont affichées.

### 3.22 Instruments financiers dérivés

Yellow Média Limitée a conclu, à l'occasion, divers contrats sur instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt sur sa dette à long terme.

Les dérivés étaient initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé était conclu et ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Le profit ou la perte qui en découlait était immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat, à moins que le dérivé ne fut un instrument de couverture désigné et efficace; dans ce cas, le moment de comptabilisation en résultat net dépendait de la nature de la relation de couverture.

Yellow Média Limitée a désigné certains dérivés soit comme couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur), soit comme couvertures d'une transaction prévue hautement probable ou du risque de change lié aux engagements fermes (couvertures de flux de trésorerie).

#### 3.22.1 Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou d'autres contrats hôtes sont traités comme des dérivés distincts si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur et que les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

#### 3.22.2 Comptabilité de couverture

Yellow Média Limitée a désigné certains instruments de couverture, notamment des dérivés et des instruments non dérivés, comme couvertures de juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité a préparé une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, Yellow Média Limitée a présenté une documentation confirmant si l'instrument de couverture utilisé dans la relation de couverture était hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Des détails sur les justes valeurs des instruments dérivés utilisés aux fins de couverture étaient présentés sur une base annuelle. Les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres étaient présentées en détail dans l'état des variations des capitaux propres.

### 3.23 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Actuellement, la Société n'a incorporé aucun coût d'emprunt dans le coût de l'actif.

### 3.24 Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et différé.

#### 3.24.1 Impôt exigible

Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte consolidé de résultat, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de Yellow Média Limitée est calculé au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

#### 3.24.2 Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et la valeur fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de la méthode du report variable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si Yellow Média Limitée est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se renversera et s'il est probable que la différence temporaire ne se renversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se renversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif sera réalisé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'évaluation des passifs et actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont Yellow Média Limitée s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si Yellow Média Limitée a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et si Yellow Média Limitée a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt.

### **3.24.3 Impôt exigible et différé de la période**

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui sont comptabilisés hors du résultat net dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est aussi comptabilisé hors du résultat net, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale applicable est prise en compte dans la comptabilisation de ce regroupement.

### **3.25 Estimations et jugements importants**

L'établissement d'états financiers consolidés requiert de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs, produits et charges, ainsi que sur l'information présentée dans les notes annexes. La direction révisé périodiquement ces estimations et hypothèses afin de veiller à leur pertinence à l'égard de l'expérience passée et de la situation économique. Les éléments contenus dans les états financiers à venir pourraient être différents des estimations actuelles en raison de modifications de ces hypothèses. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit et dans toutes les périodes ultérieures touchées.

Les estimations et les jugements effectués par la direction qui sont essentiels à la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs sont abordés ci-après.

#### **Estimations importantes**

##### **Immobilisations incorporelles et goodwill**

Les valeurs associées aux immobilisations incorporelles identifiables et au goodwill sont fondées sur des estimations et des hypothèses importantes, qui portent notamment sur les entrées et les sorties de trésorerie futures, les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux et la durée d'utilité des immobilisations incorporelles. Ces estimations importantes pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de Yellow Média Limitée si les estimations actuelles du rendement futur et des justes valeurs changent. L'établissement de ces estimations a des répercussions sur le montant de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables comptabilisé au cours des périodes ultérieures.

Yellow Média Limitée évalue la dépréciation en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel une immobilisation incorporelle identifiable ou un goodwill appartient à sa valeur comptable. L'établissement de la valeur recouvrable exige de la direction qu'elle effectue des estimations importantes.

Yellow Média Limitée soumet les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et le goodwill à un test de dépréciation annuel au quatrième trimestre selon la politique décrite à la note 3.13. Le goodwill est soumis à un test au niveau des secteurs opérationnels étant donné qu'il s'agit du niveau le plus bas au sein de Yellow Média Limitée auquel le goodwill est suivi à des fins de gestion interne.

##### **Durées d'utilité des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles**

À chaque clôture, Yellow Média Limitée passe en revue les durées d'utilité estimées de ses immobilisations incorporelles et de ses immobilisations corporelles. À la clôture de l'exercice considéré, la direction a déterminé que les durées d'utilité de ses immobilisations incorporelles et de ses immobilisations corporelles étaient adéquates.

### **Avantages futurs du personnel**

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est établie par l'actualisation des sorties de trésorerie futures estimées au moyen des taux d'intérêt sur des obligations de sociétés de grande qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles du passif au titre des prestations définies qui s'y rattache. L'établissement de la charge au titre des avantages du personnel nécessite l'utilisation d'hypothèses portant notamment sur le rendement attendu des actifs disponibles pour la capitalisation des obligations au titre du régime, le taux d'actualisation servant à évaluer les obligations, l'âge prévu du départ à la retraite des salariés, le taux prévu de la rémunération future et le taux d'évolution attendu des frais médicaux. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs du régime, les actifs sont évalués à la juste valeur. Les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont estimés en fonction de ces hypothèses.

### **Impôt sur le résultat**

L'estimation de l'impôt sur le résultat suppose une évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé basée sur une appréciation de la capacité de Yellow Média Limitée à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes pour réduire le bénéfice imposable futur avant qu'elles n'expirent. L'appréciation de Yellow Média Limitée est fondée sur la législation fiscale existante et des estimations du bénéfice imposable futur. Si l'appréciation de la capacité de Yellow Média Limitée à utiliser les déductions fiscales futures sous-jacentes change, Yellow Média Limitée devra comptabiliser un montant plus ou moins élevé de déductions fiscales à l'actif, ce qui diminuerait ou augmenterait la charge d'impôt de la période au cours de laquelle l'appréciation a lieu.

### **Jugements importants**

#### **Provisions au titre des positions fiscales incertaines**

Yellow Média Limitée est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. Il faut faire appel à un jugement important dans l'établissement de la charge d'impôt consolidée. Dans le cours normal des activités, il survient des transactions et des calculs nombreux pour lesquels l'impôt définitif est incertain. Yellow Média Limitée constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon la Société, reflètent de manière adéquate son risque lié à des questions fiscales visées par des discussions, un audit, un litige ou un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme comportant une incertitude. Ces provisions au titre des positions fiscales incertaines sont établies à l'aide de la meilleure estimation du montant que la Société s'attend à payer en fonction d'une appréciation qualitative de tous les facteurs pertinents. Yellow Média Limitée examine le caractère adéquat de ces provisions à chaque date de clôture. Il est toutefois possible que, à une date future donnée, un passif additionnel découle des audits menés par les autorités fiscales. Lorsque le montant définitif de la charge d'impôt liée à ces questions est différent du montant initialement comptabilisé, l'écart se répercute sur la provision au cours de la période pendant laquelle l'écart est établi.

## **4. Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles**

### **2012**

#### **Premier trimestre**

Au cours du premier trimestre de 2012, plusieurs nouveaux événements et circonstances ont été identifiés qui indiquaient que les actifs de la Société pouvaient avoir subi une perte de valeur. Parmi ces facteurs figurent les tendances relatives aux produits influant sur la combinaison des produits de la Société à long terme, un plan quinquennal à jour tenant compte des revenus inférieurs aux attentes et des facteurs externes comme la vente par AT&T de ses activités liées aux annuaires.

Compte tenu de ces sources d'information internes et externes, la direction a conclu qu'il existait des indicateurs selon lesquels les actifs de la Société pouvaient avoir subi une perte de valeur, de sorte que la Société a dû effectuer un test de dépréciation. À la suite du test de dépréciation effectué au premier trimestre de 2012, la Société a comptabilisé une charge pour perte de valeur du goodwill de 2 967,8 M\$.

Le goodwill a subi un test de dépréciation au niveau le plus bas au sein de la Société auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, soit le secteur Annuaires (groupe d'UGT), qui est le seul secteur opérationnel de la Société. Une UGT est une activité opérationnelle.

La valeur recouvrable dont découle la charge pour perte de valeur du goodwill de 2 967,8 M\$ a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses clés comprenaient les flux de trésorerie projetés fondés sur des plans financiers quinquennaux à jour préparés par la direction, et tenant compte des besoins minimaux de la Société en matière de liquidités.

## Quatrième trimestre

Au cours du quatrième trimestre de 2012, par suite de la clôture de la restructuration du capital et dans le cadre de son test de dépréciation annuel, la Société a mené à terme son analyse de dépréciation et évalué la recouvrabilité de ses actifs attribués à ses UGT. La Société a calculé la valeur recouvrable de ses UGT au moyen de méthodes d'évaluation cohérentes par rapport à celles utilisées pour les périodes précédentes. La valeur recouvrable a été établie en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.

Par suite du test de dépréciation, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses UGT excédait leur valeur recouvrable et, par conséquent, la Société a comptabilisé une charge pour dépréciation de 300 M\$ portée en diminution de certaines immobilisations incorporelles et corporelles.

La valeur recouvrable a été établie en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses clés comprenaient les flux de trésorerie projetés fondés sur des plans financiers sur trois ans à jour préparés par la direction, et tenant compte de la croissance récente et des tendances de la composition des produits.

Les modèles d'établissement des flux de trésorerie actualisés pour le premier et le quatrième trimestres de 2012 ont été établis au moyen de taux d'actualisation allant de 10 % à 20 % (taux avant impôt allant de 12,4 % à 25,5 %) et de 11 % à 19 % (taux avant impôt allant de 13,6 % à 24,1 %), respectivement, lesquels supposaient un coût des capitaux propres entre 12,5 % et 13,5 %, un coût des capitaux empruntés entre 7 % et 8 %, et des taux de croissance finaux allant de -15 % à 3,5 %. Les flux de trésorerie projetés tenaient également compte de diminutions projetées des produits tirés des médias imprimés à des taux annuels se situant entre 14 % et 26 %, ainsi que de taux de croissance annuels des produits tirés des activités en ligne se situant entre 10 % et 27 %. Les charges pour dépréciation n'ont eu aucune incidence sur les activités de la Société, sa liquidité, ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, ni ses actes de fiducie relatifs aux billets de premier rang et aux débetures échangeables.

Comme la plupart des immobilisations incorporelles ne génèrent pas de rentrées de fonds qui sont dans une large mesure indépendantes de celles d'autres actifs ou d'un groupe d'actifs, la Société effectue le test de dépréciation de ses immobilisations incorporelles au niveau de l'UGT. Les UGT de la Société sont présentées comme suit : Groupe Pages Jaunes et Autres (comprend diverses UGT dont la valeur comptable des immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie n'est pas significative par rapport à la valeur comptable totale des immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie de la Société).

Les flux de trésorerie au-delà des périodes comprises dans le plan étaient le résultat d'extrapolations selon les taux de croissance finaux à long terme indiqués dans le tableau ci-dessous. Le tableau suivant présente la répartition des immobilisations incorporelles par UGT ou groupe d'UGT au 31 décembre 2012, compte non tenu de la charge pour dépréciation et les hypothèses clés utilisées pour les calculs de la valeur d'utilité pour le 31 décembre 2012 et le 31 mars 2012 :

|   | 31 décembre 2012 <sup>1</sup> |                 |                 |
|---|-------------------------------|-----------------|-----------------|
|   | Groupe Pages Jaunes           | Autres          | Total           |
| <b>Immobilisations incorporelles par UGT</b>                            |                               |                 |                 |
| Marques de commerce et noms de domaine                                  | 1 060 842 \$                  | 17 385 \$       | 1 078 227 \$    |
| Marques de commerce et noms de domaine<br>d'une durée de vie déterminée | 3 800 \$                      | 8 333 \$        | 12 133 \$       |
| Entente de non-concurrence et logos                                     | 435 192 \$                    | 6 255 \$        | 441 447 \$      |
| Logiciels   | 68 246 \$                     | 1 705 \$        | 69 951 \$       |
| <b>Hypothèses clés :</b>  |                               |                 |                 |
| Taux de croissance final  |                               |                 |                 |
| 31 décembre 2012  | -15 % à 2,50 %                | -15 % à 2,50 %  | -15 % à 2,50 %  |
| 31 mars 2012  | -10 % à 2,50 %                | 3,50 %          | -10 % à 3,50 %  |
| Taux d'actualisation – après impôt                                      |                               |                 |                 |
| 31 décembre 2012  | 11 % à 19 %                   | 11 % à 19 %     | 11 % à 19 %     |
| 31 mars 2012  | 10 % à 19 %                   | 16,5 % à 20 %   | 10 % à 20 %     |
| Taux d'actualisation – avant impôt                                      |                               |                 |                 |
| 31 décembre 2012  | 13,6 % à 24,1 %               | 13,6 % à 24,1 % | 13,6 % à 24,1 % |
| 31 mars 2012  | 12,4 % à 24,1 %               | 20,7 % à 25,5 % | 12,4 % à 25,5 % |

<sup>1</sup> Avant la charge pour perte de valeur de 300 M\$, comme il est expliqué ci-dessus.

## 2011

Au terme d'un examen approfondi de ses plans stratégique et opérationnel réalisé au troisième trimestre de 2011, la Société a déterminé que la recouvrabilité de la valeur comptable de certains de ses actifs devait faire l'objet d'un test de dépréciation.

À la suite de ce test, la Société a ainsi comptabilisé une charge pour dépréciation de 2 900 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette charge se rapportait principalement à la dépréciation du goodwill pour un montant de 2 880 M\$, tandis que les autres immobilisations incorporelles découlant de l'acquisition de Canpages, principalement les marques de commerce, l'entente de non-concurrence, les contrats conclus avec les clients et les logiciels, sont réputées avoir subi une perte de valeur de 20 M\$.

La valeur recouvrable découlant de la charge pour dépréciation du goodwill de 2 880 M\$ a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses clés comprenaient les flux de trésorerie projetés fondés sur des plans financiers sur cinq ans approuvés par la direction. Le modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés a été établi au moyen d'un taux d'actualisation de 11 % (taux avant impôt de 15 %), lequel supposait un coût des capitaux propres entre 13 % et 14 %, un coût des capitaux empruntés après impôt entre 7 % et 8 % et un taux de croissance final correspondant au taux d'inflation historique à 2,50 %. Cette charge pour dépréciation découlait d'une combinaison de facteurs, notamment la pression sur le bénéfice opérationnel avant amortissements, dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, frais connexes à l'acquisition ainsi que frais de restructuration et charges spéciales découlant de la transition accélérée vers les produits en ligne plutôt qu'imprimés, les incertitudes à savoir si les lancements de nouveaux produits réussiraient à compenser la tendance à la baisse des produits provenant des médias imprimés ainsi que la diminution des marges liée aux acquisitions d'entreprises.

## 5. Cession d'une filiale

Le 14 novembre 2011, une filiale de Yellow Média Limitée a annoncé la vente des actifs de LesPAC.com (« LesPAC ») à Technologies Interactives Mediagrip Inc., pour un produit en trésorerie de 70,9 M\$, déduction faite des frais et des ajustements au fonds de roulement. La valeur comptable des actifs nets cédés le 14 novembre 2011 s'établissait à 64,7 M\$, ce qui a donné lieu à un profit de 6,2 M\$ comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat.

## 6. Activités abandonnées

### Société Trader

Le 25 mars 2011, une filiale de Yellow Média Limitée a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de la Société Trader (« l'entreprise cédée ») à des fonds dont le conseiller est Apax Partners. Le 28 juillet 2011, le désinvestissement de l'entreprise cédée a été réalisé pour un produit de 702 M\$, déduction faite des frais, du fonds de roulement et des autres ajustements. Le prix d'achat comprenait un billet à recevoir d'une valeur actualisée de 11 M\$ comptabilisé dans les actifs financiers et autres des états de la situation financière. Le billet a une valeur attribuée de 15 M\$, vient à échéance le 28 juillet 2020, porte intérêt à un taux de 8 % et les intérêts sont payables à l'échéance.

Compte tenu de ce qui précède, Yellow Média Limitée a classé dans les activités abandonnées les résultats de l'entreprise cédée jusqu'à la date de cession.

Le tableau suivant présente une analyse de la perte nette liée aux activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

|  | 2011                |
|--|---------------------|
| Produits   | 148 051 \$          |
| Coûts opérationnels  | 113 339             |
| Amortissements   | 16 065              |
| Recouvrement de frais de restructuration et charges spéciales  | (737)               |
| Autres   | 456                 |
| Bénéfice lié aux activités abandonnées avant impôt sur le résultat, quote-part des pertes liées aux participations dans des entreprises associées et perte sur cession | 18 928              |
| Charge d'impôt sur le résultat   | 5 331               |
| Quote-part des pertes liées aux participations dans des entreprises associées  | 128                 |
| Perte sur cession, déduction faite d'une économie d'impôt de 1,4 M\$   | 134 346             |
| <b>Perte nette liée aux activités abandonnées</b>  | <b>(120 877) \$</b> |



Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'établissent comme suit :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Trésorerie liée aux éléments suivants :                                   |                 |
| Activités opérationnelles   | 31 598 \$       |
| Activités d'investissement  | (22 126)        |
| Activités de financement  | (1 537)         |
| <b>Augmentation nette de la trésorerie liée aux activités abandonnées</b> | <b>7 935 \$</b> |

Les activités relatives à l'immobilier et à l'emploi ainsi que celles du site Web LesPAC ont été exclues du désinvestissement. Yellow Média Limitée a vendu les actifs de LesPAC.com le 14 novembre 2011. Quant aux activités relatives à l'immobilier et à l'emploi, Yellow Média Limitée en demeure propriétaire et gestionnaire.

## 7. Participations dans des entreprises associées

Liste des entreprises associées

| Aux               | 31 décembre 2012                  |                    | 31 décembre 2011                  |                    |
|-------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
|                   | Consolidation                     | % de participation | Consolidation                     | % de participation |
| <b>Canada</b>     |                                   |                    |                                   |                    |
| 411 Local Search  | Méthode de la mise en équivalence | 30                 | Méthode de la mise en équivalence | 30                 |
| <b>États-Unis</b> |                                   |                    |                                   |                    |
| Ziplocal, LP      | Méthode de la mise en équivalence | 35                 | Méthode de la mise en équivalence | 35                 |

Pour l'exercice 2013, les actionnaires de 411 Local Search (« 411 ») ont la possibilité d'exercer une option de vente, laquelle exige de la Société qu'elle fasse l'acquisition de la participation résiduelle de 70 % de 411, à un prix fondé sur un multiple établi du bénéfice avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté à la clôture du dernier exercice. La juste valeur de ce passif dérivé a augmenté pour s'établir à 18,5 M\$ au 31 décembre 2012, ce qui a donné lieu à une charge imputée au compte de résultat. La Société peut également exercer son option d'achat visant la participation résiduelle pendant une période de temps précise en 2013 et en 2014. La juste valeur de ce dérivé était de néant au 31 décembre 2012.

Le total des montants de l'actif, du passif, des produits, ainsi que de la perte nette pour les participations dans des entreprises associées, non ajusté en fonction du pourcentage de participation détenu par Yellow Média Limitée se présente comme suit :

| Pour les périodes closes les | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Total de l'actif             | <b>8 208 \$</b>  | 20 537 \$        |
| Total du passif              | <b>4 747 \$</b>  | 18 952 \$        |
| Produits                     | <b>15 238 \$</b> | 17 929 \$        |
| Perte nette                  | <b>(202) \$</b>  | (3 425) \$       |

En 2011, Ziplocal, LP (« Ziplocal ») était en défaut à l'égard de ses dettes et avait entrepris d'importantes initiatives de restructuration. Par conséquent, Yellow Média Limitée a déterminé que sa participation dans Ziplocal avait subi une perte de valeur et a comptabilisé une perte de 50,3 M\$ (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 0,2 M\$) afin de ramener à néant sa participation nette dans Ziplocal. En conséquence, Yellow Média Limitée ne comptabilise plus sa quote-part des pertes dans Ziplocal.

## 8. Immobilisations corporelles

|   | 2012                            |                       |                 |                         |                  |
|---|---------------------------------|-----------------------|-----------------|-------------------------|------------------|
|   | Matériel de bureau <sup>1</sup> | Matériel informatique | Autre matériel  | Améliorations locatives | Total            |
| <b>Coût</b>                                       |                                 |                       |                 |                         |                  |
| Au 31 décembre 2011                               | 33 078 \$                       | 29 670 \$             | 2 694 \$        | 39 588 \$               | 105 030 \$       |
| Ajouts <sup>2</sup>                               | 504                             | 4 167                 | 356             | 1 800                   | 6 827            |
| Dépréciation (note 4)                             | (3 201)                         | (1 177)               | (565)           | (5 447)                 | (10 390)         |
| Cessions, radiations et transferts                | (831)                           | (14 298)              | (975)           | (6 893)                 | (22 997)         |
| Au 31 décembre 2012                               | 29 550 \$                       | 18 362 \$             | 1 510 \$        | 29 048 \$               | 78 470 \$        |
| <b>Cumul des amortissements</b>                   |                                 |                       |                 |                         |                  |
| Au 31 décembre 2011                               | 17 329 \$                       | 23 450 \$             | 1 225 \$        | 16 530 \$               | 58 534 \$        |
| Dotation aux amortissements <sup>2</sup>          | 4 392                           | 3 813                 | 240             | 4 511                   | 12 956           |
| Cessions, radiations et transferts                | (755)                           | (14 187)              | (574)           | (4 918)                 | (20 434)         |
| Au 31 décembre 2012                               | 20 966 \$                       | 13 076 \$             | 891 \$          | 16 123 \$               | 51 056 \$        |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b> | <b>8 584 \$</b>                 | <b>5 286 \$</b>       | <b>619 \$</b>   | <b>12 925 \$</b>        | <b>27 414 \$</b> |
| <hr/>   |                                 |                       |                 |                         |                  |
|   | 2011                            |                       |                 |                         |                  |
|   | Matériel de bureau <sup>1</sup> | Matériel informatique | Autre matériel  | Améliorations locatives | Total            |
| <b>Coût</b>                                       |                                 |                       |                 |                         |                  |
| Au 31 décembre 2010                               | 34 109 \$                       | 50 723 \$             | 26 012 \$       | 51 234 \$               | 162 078 \$       |
| Ajouts <sup>2</sup>                               | 5 144                           | 2 801                 | 9 002           | 9 524                   | 26 471           |
| Activités abandonnées                             | (3 766)                         | (22 697)              | (31 162)        | (18 151)                | (75 776)         |
| Cessions, radiations et transferts                | (2 295)                         | (1 157)               | (431)           | (2 999)                 | (6 882)          |
| Écarts de change                                  | (114)                           | -                     | (727)           | (20)                    | (861)            |
| Au 31 décembre 2011                               | 33 078 \$                       | 29 670 \$             | 2 694 \$        | 39 588 \$               | 105 030 \$       |
| <b>Cumul des amortissements</b>                   |                                 |                       |                 |                         |                  |
| Au 31 décembre 2010                               | 15 799 \$                       | 37 126 \$             | 5 238 \$        | 23 172 \$               | 81 335 \$        |
| Dotation aux amortissements <sup>2</sup>          | 3 771                           | 5 478                 | 574             | 4 317                   | 14 140           |
| Activités abandonnées                             | (1 061)                         | (19 012)              | (4 568)         | (8 685)                 | (33 326)         |
| Cessions, radiations et transferts                | (1 145)                         | (142)                 | (7)             | (2 269)                 | (3 563)          |
| Écarts de change                                  | (35)                            | -                     | (12)            | (5)                     | (52)             |
| Au 31 décembre 2011                               | 17 329 \$                       | 23 450 \$             | 1 225 \$        | 16 530 \$               | 58 534 \$        |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2011</b> | <b>15 749 \$</b>                | <b>6 220 \$</b>       | <b>1 469 \$</b> | <b>23 058 \$</b>        | <b>46 496 \$</b> |

<sup>1</sup> La valeur comptable nette du matériel de bureau comprend un montant de 1,1 M\$ au titre des actifs détenus en vertu de contrats de location-financement (3,5 M\$ en 2011).

<sup>2</sup> Les ajouts et la dotation aux amortissements comprennent des montants respectifs de néant (10,2 M\$ en 2011) et de néant (2,3 M\$ en 2011) au titre des activités abandonnées.

## 9. Immobilisations incorporelles et goodwill

| 2012  |   |                                      |  |                        |   |                     |
|---|---|--------------------------------------|--|------------------------|---|---------------------|
|   | Marques de commerce et noms de domaine <sup>1</sup> | Ententes de non-concurrence et logos | Immobilisations incorporelles liées à la clientèle | Logiciels <sup>2</sup> | Total des immobilisations incorporelles | Goodwill            |
| <b>Coût</b>                                       |   |                                      |  |                        |   |                     |
| Au 31 décembre 2011                               | 1 151 180 \$  | 617 059 \$                           | 108 198 \$   | 284 510 \$             | 2 160 947 \$                            | 2 967 847 \$        |
| Ajouts <sup>3</sup>                               | –   | –                                    | –  | 33 528                 | 33 528                                  | –                   |
| Dépréciation (note 4)                             | (199 881)   | (80 957)                             | –  | (8 772)                | (289 610)                               | (2 967 847)         |
| Cessions, radiations et transferts                | (115)   | –                                    | –  | (174 306)              | (174 421)                               | –                   |
| Au 31 décembre 2012                               | 951 184 \$  | 536 102 \$                           | 108 198 \$   | 134 960 \$             | 1 730 444 \$                            | – \$                |
| <b>Cumul des amortissements</b>                   |   |                                      |  |                        |   |                     |
| Au 31 décembre 2011                               | 45 542 \$   | 149 313 \$                           | 103 834 \$   | 204 207 \$             | 502 896 \$                              | – \$                |
| Dotation aux amortissements <sup>3</sup>          | 15 163  | 26 299                               | 4 364  | 43 163                 | 88 989                                  | –                   |
| Cessions, radiations et transferts                | –   | –                                    | –  | (173 589)              | (173 589)                               | –                   |
| Au 31 décembre 2012                               | 60 705 \$   | 175 612 \$                           | 108 198 \$   | 73 781 \$              | 418 296 \$                              | – \$                |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b> |   |                                      |  |                        |   |                     |
|   | <b>890 479 \$</b>                                   | <b>360 490 \$</b>                    | <b>– \$</b>  | <b>61 179 \$</b>       | <b>1 312 148 \$</b>                     | <b>– \$</b>         |
| 2011  |   |                                      |  |                        |   |                     |
|   | Marques de commerce et noms de domaine <sup>1</sup> | Entente de non-concurrence et logos  | Immobilisations incorporelles liées à la clientèle | Logiciels <sup>2</sup> | Total des immobilisations incorporelles | Goodwill            |
| <b>Coût</b>                                       |   |                                      |  |                        |   |                     |
| Au 31 décembre 2010                               | 1 466 095 \$  | 646 859 \$                           | 171 433 \$   | 346 658 \$             | 2 631 045 \$                            | 6 467 092 \$        |
| Ajouts <sup>3</sup>                               | –   | –                                    | –  | 60 569                 | 60 569                                  | –                   |
| Activités abandonnées <sup>4</sup>                | (284 135)   | (22 357)                             | (60 006)   | (120 520)              | (487 018)                               | (570 966)           |
| Dépréciation (note 4)                             | (14 463)  | (3 643)                              | (629)  | (1 265)                | (20 000)                                | (2 880 000)         |
| Cessions, radiations et transferts                | (15 500)  | (3 800)                              | (145)  | 1 303                  | (18 142)                                | (48 079)            |
| Écarts de change                                  | (817)   | –                                    | (2 455)  | (2 235)                | (5 507)                                 | (200)               |
| Au 31 décembre 2011                               | 1 151 180 \$  | 617 059 \$                           | 108 198 \$   | 284 510 \$             | 2 160 947 \$                            | 2 967 847 \$        |
| <b>Cumul des amortissements</b>                   |   |                                      |  |                        |   |                     |
| Au 31 décembre 2010                               | 42 846 \$   | 134 204 \$                           | 95 032 \$  | 206 963 \$             | 479 045 \$                              | – \$                |
| Dotation aux amortissements <sup>3</sup>          | 19 296  | 26 791                               | 57 119   | 59 625                 | 162 831                                 | –                   |
| Activités abandonnées                             | (16 600)  | (8 212)                              | (46 211)   | (60 457)               | (131 480)                               | –                   |
| Cessions, radiations et transferts                | –   | (3 470)                              | (145)  | (926)                  | (4 541)                                 | –                   |
| Écarts de change                                  | –   | –                                    | (1 961)  | (998)                  | (2 959)                                 | –                   |
| Au 31 décembre 2011                               | 45 542 \$   | 149 313 \$                           | 103 834 \$   | 204 207 \$             | 502 896 \$                              | – \$                |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2011</b> |   |                                      |  |                        |   |                     |
|   | <b>1 105 638 \$</b>                                 | <b>467 746 \$</b>                    | <b>4 364 \$</b>                                    | <b>80 303 \$</b>       | <b>1 658 051 \$</b>                     | <b>2 967 847 \$</b> |

<sup>1</sup> La valeur des marques de commerces et des noms de domaines d'une durée d'utilité indéterminée s'est établie à 879 M\$ (1 090,8 M\$ en 2011).

<sup>2</sup> La valeur des logiciels en développement s'est établie à 25,4 M\$ (35 M\$ en 2011).

<sup>3</sup> Les ajouts et la dotation aux amortissements comprennent des montants respectifs de néant et de néant au titre des activités abandonnées (montants respectifs de 9,8 M\$ et de 13,8 M\$ en 2011).

<sup>4</sup> Le goodwill lié aux activités abandonnées comprend la charge pour dépréciation de néant (97,4 M\$ en 2011) comptabilisée à la réévaluation des activités abandonnées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, comme l'exige IFRS 5.

## 10. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

|  | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011  |
|--|------------------|-------------------|
| Dettes fournisseurs                        | 58 271 \$        | 70 979 \$         |
| Dépôts                                     | 2 845            | 8 849             |
| Contrepartie différée                      | 5 609            | 2 798             |
| Charges à payer relatives à la paye        | 1 722            | 8 683             |
| Charges à payer relatives à la publication | 4 976            | 12 871            |
| Intérêts courus                            | 2 753            | 30 282            |
| Autres charges à payer                     | 11 759           | 22 020            |
|  | <b>87 935 \$</b> | <b>156 482 \$</b> |

## 11. Provisions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Yellow Média Limitée a comptabilisé des frais de restructuration et charges spéciales de 44,9 M\$. Ces coûts étaient associés à une réduction de la main-d'œuvre, à une relocalisation des centres d'excellence ainsi qu'à la résiliation et à la renégociation de certaines obligations contractuelles.

En 2011, Yellow Média Limitée a comptabilisé des frais de restructuration et des charges spéciales de 26,1 M\$. La création de centres d'excellence et l'élimination de publications imprimées de la division Canpages ont donné lieu à la réduction de la main-d'œuvre et à la résiliation d'obligations contractuelles.

Les provisions pour frais de restructuration et charges spéciales représentent la valeur actualisée de la meilleure estimation quant à la sortie future d'avantages économiques qui seront nécessaires pour régler les provisions. Cette dernière pourrait varier en raison de nouveaux événements susceptibles d'influer sur les indemnités et les charges qui devront être versées. Ces montants devraient principalement être versés en 2013 au cours de la mise en œuvre du plan.

Les autres provisions se rapportent surtout aux congés rémunérés et aux régimes incitatifs à court terme.

|                        | Provisions pour restructuration | Provisions pour charges spéciales | Autres provisions | Total des provisions |
|------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------------------|
| Au 31 décembre 2010    | 23 493 \$                       | 17 953 \$                         | 18 895 \$         | 60 341 \$            |
| Charge                 | 19 830                          | 9 938                             | 3 227             | 32 995               |
| Provision utilisée     | (18 251)                        | (8 148)                           | (6 816)           | (33 215)             |
| Provision excédentaire | (6 100)                         | (73)                              | (1 600)           | (7 773)              |
| Activités abandonnées  | (1 335)                         | (664)                             | (2 049)           | (4 048)              |
| Au 31 décembre 2011    | 17 637 \$                       | 19 006 \$                         | 11 657 \$         | 48 300 \$            |
| Charge <sup>1</sup>    | 16 569                          | 27 681                            | 18 118            | 62 368               |
| Provision utilisée     | (21 793)                        | (23 777)                          | (3 252)           | (48 822)             |
| Provision excédentaire | –                               | –                                 | (1 634)           | (1 634)              |
| Au 31 décembre 2012    | <b>12 413 \$</b>                | <b>22 910 \$</b>                  | <b>24 889 \$</b>  | <b>60 212 \$</b>     |

<sup>1</sup> Les frais de restructuration et charges spéciales comprennent un montant de 0,7 M\$ au titre des autres coûts sans effet sur la provision.

## 12. Avantages postérieurs à l'emploi

Yellow Média Limitée dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations définies et d'un volet à cotisations définies qui couvrent la quasi-totalité des employés de Yellow Média Limitée. Yellow Média Limitée maintient des régimes de retraite à prestations définies supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants, en plus de régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi (les « avantages complémentaires ») offerts à la quasi-totalité de ses employés.

La variation des obligations au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs ainsi que le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies et du montant comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 2011 se présentent comme suit :

|   | 31 décembre 2012           |                     | 31 décembre 2011           |                     |
|---|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
|   | Prestations<br>de retraite | Autres<br>avantages | Prestations<br>de retraite | Autres<br>avantages |
| Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice              | 389 860 \$                 | - \$                | 413 755 \$                 | - \$                |
| Rendement attendu des actifs des régimes                                | 27 169                     | -                   | 28 111                     | -                   |
| Prestations versées   | (48 664)                   | (1 975)             | (35 026)                   | (1 880)             |
| Gains (pertes) actuariels <sup>1</sup>                                  | 7 003                      | -                   | (27 664)                   | -                   |
| Cotisations de l'employeur  | 30 796                     | 1 975               | 10 194                     | 1 880               |
| Cotisations des employés  | 390                        | -                   | 490                        | -                   |
| Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice                | 406 554                    | -                   | 389 860                    | -                   |
| Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice | 636 292                    | 52 364              | 551 707                    | 50 925              |
| Coût des services rendus de l'exercice                                  | 17 201                     | 1 041               | 12 871                     | 812                 |
| Coûts des services passés   | (8 027)                    | (5 291)             | -                          | -                   |
| Cotisations des employés  | 390                        | -                   | 490                        | -                   |
| Charges d'intérêt   | 28 618                     | 2 359               | 29 250                     | 2 466               |
| Pertes actuarielles <sup>2</sup>  | 25 428                     | 3 732               | 77 000                     | 41                  |
| Prestations versées   | (48 664)                   | (1 975)             | (35 026)                   | (1 880)             |
| Obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice    | 651 238                    | 52 230              | 636 292                    | 52 364              |
| Obligation nette au titre des prestations définies                      | (244 684) \$               | (52 230) \$         | (246 432) \$               | (52 364) \$         |

<sup>1</sup> Les gains actuariels comprennent les ajustements liés à l'expérience sur les actifs des régimes de 7 M\$ (28,6 M\$ en 2011).

<sup>2</sup> Les pertes actuarielles comprennent les ajustements liés à l'expérience sur les passifs des régimes de 13,6 M\$ (23,2 M\$ en 2011).

Bien que l'ensemble des régimes de retraite ne soient pas entièrement capitalisés à des fins de présentation de l'information financière, les régimes de retraite agréés sont capitalisés conformément aux règlements prescrits applicables en matière de financement régissant les régimes de retraite individuels.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses adoptées pour mesurer les obligations de Yellow Média Limitée en ce qui a trait aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires aux 31 décembre 2012 et 2011 :

|   | 31 décembre 2012           |                     | 31 décembre 2011           |                     |
|---|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
|   | Prestations<br>de retraite | Autres<br>avantages | Prestations<br>de retraite | Autres<br>avantages |
| Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi            |                            |                     |                            |                     |
| Taux d'actualisation à la fin de l'exercice                         | 4,00 %                     | 4,00 %              | 4,50 %                     | 4,50 %              |
| Taux d'augmentation de la rémunération                              | 3,25 %                     | 3,50 %              | 3,25 %                     | 3,50 %              |
| Coûts nets des régimes d'avantages                                  |                            |                     |                            |                     |
| Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent               | 4,50 %                     | 4,50 %              | 5,50 %                     | 5,50 %              |
| Taux d'augmentation de la rémunération                              | 3,25 %                     | 3,50 %              | 3,25 %                     | 3,50 %              |
| Rendement à long terme prévu de l'actif des régimes                 | 7,00 %                     | -                   | 7,00 %                     | -                   |
| Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (en années) | 12                         | 13                  | 12                         | 13                  |

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins de santé couverts (le « taux tendanciel du coût des soins de santé ») a été fixé à 7,8 % en 2012. Le taux de croissance du coût des médicaments est présumé reculer graduellement pour se situer à 5 % en 2026 et demeurer à ce niveau par la suite. Le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins dentaires couverts a été fixé à 4,5 % en 2012.

Les taux tendanciels présumés du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants inscrits pour les régimes de soins de santé. Une variation de un point de pourcentage des taux tendanciels présumés du coût des soins de santé aurait les incidences suivantes :

|   | Augmentation de un point<br>de pourcentage | Diminution de un point<br>de pourcentage |
|---|--|--|
| Incidence sur les avantages complémentaires – Total des coûts des services rendus et des charges d'intérêts | 165 \$                                     | (159) \$                                 |
| Incidence sur les avantages complémentaires – Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi      | 2 066 \$                                   | (2 009) \$                               |

Le coût net des régimes d'avantages présenté dans le compte de résultat inclut les composantes suivantes :

|  | Pour les exercices clos les 31 décembre |                     |                            |                     |
|--|---|---------------------|----------------------------|---------------------|
|  | 2012                                    |                     | 2011                       |                     |
|  | Prestations<br>de retraite              | Autres<br>avantages | Prestations<br>de retraite | Autres<br>avantages |
| Coût des services rendus de l'exercice <sup>1</sup>  | 17 201 \$                               | 1 041 \$            | 12 871 \$                  | 812 \$              |
| Charges d'intérêt (note 21)  | 28 618                                  | 2 359               | 29 250                     | 2 466               |
| Rendement prévu de l'actif des régimes (note 21)   | (27 169)                                | -                   | (28 111)                   | -                   |
| Coûts des services passés <sup>1</sup>   | (8 027)                                 | (5 291)             | -                          | -                   |
| Coûts (recouvrements) nets des régimes d'avantages comptabilisés dans le compte de résultat                                    | 10 623                                  | (1 891)             | 14 010                     | 3 278               |
| Pertes actuarielles  | 18 425                                  | 3 732               | 104 664                    | 41                  |
| Coût net des régimes d'avantages comptabilisés dans les autres éléments du résultat global                                     | 18 425                                  | 3 732               | 104 664                    | 41                  |
| Total du coût net des régimes d'avantages pour les régimes à prestations définies de Groupe Pages Jaunes Corp. (« GPJ Corp. ») | 29 048 \$                               | 1 841 \$            | 118 674 \$                 | 3 319 \$            |
| Coût net des régimes d'avantages pour les régimes à cotisations définies de GPJ Corp. <sup>1</sup>                             | 4 288                                   | -                   | 3 551                      | -                   |
| Total du coût net des régimes d'avantages  | 33 336 \$                               | 1 841 \$            | 122 225 \$                 | 3 319 \$            |

<sup>1</sup> Compris dans les coûts opérationnels.

Au cours de l'exercice, la Société a modifié les régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Ces modifications comprennent, entre autres, l'élimination des avantages postérieurs à l'emploi pour tous les employés actuellement admissibles, l'élimination de l'indexation des cotisations sur les services futurs, l'introduction de cotisations des employés et la réduction de la garantie pour invalidité à court terme. Certaines de ces modifications se sont traduites par des coûts des services passés d'un montant négatif de 13,3 M\$.

Les actifs des régimes se composent principalement de titres canadiens et étrangers, d'obligations de gouvernements et de sociétés, de débentures et de prêts hypothécaires garantis. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition se présentait comme suit aux 31 décembre 2012 et 2011 :

| (en pourcentage - %)                          | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|---|------------------|------------------|
| Catégories d'actifs dans la Fiducie globale : |                  |                  |
| Encaisse et autres placements à court terme   | 2                | 3                |
| Titres de participation cotés en Bourse       | 61               | 62               |
| Titres à revenu fixe cotés en Bourse          | 37               | 35               |

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les titres de participation cotés en Bourse n'incluaient pas directement d'actions de Yellow Média Limitée.

Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé d'après les rendements historiques à long terme, les estimations des rendements futurs des placements à long terme et la répartition de l'actif.

Les paiements en espèces versés par Yellow Média Limitée au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires ont totalisé 37,1 M\$ en 2012 (15,6 M\$ en 2011). Les paiements en espèces au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires devraient s'élever à environ 32,6 M\$ en 2013.

La politique de financement de Yellow Média Limitée consiste à verser des cotisations à ses régimes de retraite en se fondant sur diverses méthodes d'évaluation actuarielle, comme le permettent les organismes de réglementation en matière de régimes de retraite. Yellow Média Limitée a la responsabilité de financer adéquatement ses régimes. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les avantages liés aux services futurs.

Les charges de Yellow Média Limitée au titre des régimes de retraite provinciaux et fédéral et des régimes d'États se sont établies à 6,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (7,6 M\$ en 2011).

Au 31 décembre 2012, Yellow Média Limitée a comptabilisé un solde cumulé de 150,2 M\$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 52,4 M\$ au titre des pertes actuarielles dans les autres éléments du résultat global.

### 13. Dette à long terme

La dette à long terme se compose des éléments suivants :

|  | 31 décembre 2012  |
|--|-------------------|
|  | Total             |
| Billets garantis de premier rang                         | 800 000 \$        |
| Obligations en vertu de contrats de location-financement | 1 831             |
|  | <b>801 831</b>    |
| Moins la tranche à court terme de la dette à long terme  | 100 939           |
|  | <b>700 892 \$</b> |

<sup>1</sup> La tranche à court terme du remboursement des billets garantis de premier rang pourrait augmenter en vertu de la clause des flux de trésorerie excédentaires.

|  | 31 décembre 2011   |   |                               |              |
|--|--------------------|---|-------------------------------|--------------|
|  | Montant en capital | Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert | Coûts de financement différés | Total        |
| Billets à moyen terme                                    | 1 405 505 \$       | 7 964 \$  | (9 386) \$                    | 1 404 083 \$ |
| Facilités de crédit                                      | 205 000            | -   | -                             | 205 000      |
| Obligations en vertu de contrats de location-financement | 4 148              | -   | -                             | 4 148        |
|  | 1 614 653          | 7 964   | (9 386)                       | 1 613 231    |
| Moins la tranche à court terme de la dette à long terme  | 102 339            | -   | -                             | 102 339      |
|  | 1 512 314 \$       | 7 964 \$  | (9 386) \$                    | 1 510 892 \$ |

#### Billets garantis de premier rang

Le 20 décembre 2012, la Société a émis, par l'entremise de sa filiale, Financement YPG inc., 800 M\$ de billets garantis de premier rang à 9,25 % échéant le 30 novembre 2018. Les intérêts sur les billets garantis de premier rang sont payables en espèces trimestriellement, à terme échu et en versements égaux au taux de 9,25 % par année, le dernier jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année. Le paiement d'intérêts initial sera payable le 28 février 2013 et représentera les intérêts courus du 20 décembre 2012 inclusivement au 28 février 2013, en excluant cette date.

Les billets garantis de premier rang sont inconditionnellement garantis par des cautionnements de premier rang fournis par Yellow Media Limitée et par toutes ses filiales assujetties à des restrictions (selon la définition qui en est donnée dans l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang).

Les billets garantis de premier rang et les cautionnements des billets garantis de premier rang sont garantis par une charge de premier rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant les biens affectés en garantie, qui comprennent la totalité des biens de Yellow Média Limitée et des filiales assujetties à des restrictions détenus en propriété à la date d'entrée en vigueur ou acquis par la suite, sauf certains biens exclus.

L'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang contient des clauses restrictives, notamment des restrictions quant à la création d'une dette additionnelle, au paiement de dividendes et autres restrictions de paiement, aux placements, à la création de privilèges, aux transactions de cession-bail, aux fusions, aux regroupements et aux ventes d'actifs, ainsi qu'à certaines transactions avec des entreprises liées et aux activités opérationnelles. L'acte de fiducie ne contient pas l'obligation de maintenir des ratios financiers. Les restrictions quant aux ratios financiers s'appliquent seulement lors de la création d'une dette ou d'autres transactions.

Au 31 décembre 2012, la Société respectait toutes les clauses restrictives en vertu de l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang.

### Rachat obligatoire

Aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang, la Société doit utiliser un montant équivalent à 75 % des flux de trésorerie excédentaires consolidés pour la dernière période de six mois close le 31 mars ou le 30 septembre, selon le cas, pour racheter semestriellement le dernier jour de mai et de novembre de chaque année, à compter du 31 mai 2013, les billets garantis de premier rang à un prix de rachat équivalent à 100 % du capital auprès de leurs détenteurs, sur une base proportionnelle, à la condition que la Société maintienne un solde de trésorerie minimal de 75 M\$ immédiatement après le paiement de rachat obligatoire. Les flux de trésorerie excédentaires, selon la définition qui en est donnée dans l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang, désignent le total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ajusté pour tenir compte, entre autres, des paiements d'intérêts, de l'impôt, des régimes de rémunération des employés à long terme, de certains paiements de cotisations à des régimes de retraite et des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

La Société est tenue d'effectuer des paiements de rachat obligatoire minimaux d'un montant global annuel de 100 M\$ pour les paiements combinés exigibles le 31 mai 2013 et le 30 novembre 2013, de 75 M\$ pour les paiements combinés exigibles le 31 mai 2014 et le 30 novembre 2014 et de 50 M\$ pour les paiements combinés exigibles le 31 mai 2015 et le 30 novembre 2015.

Aux fins de la détermination des flux de trésorerie excédentaires consolidés, les déductions pour dépenses d'investissement et pour charges liées aux technologies de l'information et aux systèmes informatiques sont toutes deux limitées à 50 M\$ par année. Dans ces circonstances, la Société pourrait également devoir effectuer des remboursements supplémentaires sur les billets garantis de premier rang (se reporter à l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang).

### Rachat optionnel

La Société peut racheter la totalité ou une partie des billets garantis de premier rang à son gré, en tout temps, sur préavis de 30 à 60 jours, à un prix de rachat égal à :

- 105 % du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat, le cas échéant, si le rachat est effectué avant le 31 mai 2017;
- 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat, le cas échéant, si le rachat est effectué le 31 mai 2017 ou après cette date.

### Billets à moyen terme

En 2011, la Société a racheté aux fins d'annulation 42,8 M\$ de billets à moyen terme de série 2, 67,5 M\$ de billets à moyen terme de série 4, 23,9 M\$ de billets à moyen terme de série 5 et 121,9 M\$ de billets à moyen terme de série 7, pour une contrepartie en trésorerie totale de 229,3 M\$. L'écart de 26 M\$ entre le prix d'achat et la valeur comptable des billets à moyen terme a été comptabilisé à titre de profit dans les charges financières.

Dans le cadre de la restructuration du capital, tous les billets à moyen terme en circulation ont été annulés à la date d'entrée en vigueur. Se reporter à la description de la restructuration du capital à la note 1, « Description ».

### Facilités de crédit

La Société disposait d'une facilité de crédit de premier rang non garantie composée de ce qui suit :

Une facilité de 380 M\$ (la « facilité de crédit ») qui comportait :

- une tranche renouvelable de 250 M\$ venant à échéance en février 2013;
- une tranche non renouvelable de 130 M\$ venant à échéance en février 2013.

Au cours de l'exercice, la Société était tenue d'effectuer des remboursements trimestriels de 25 M\$ sur le solde impayé de la tranche non renouvelable de la facilité de crédit, de janvier 2012 jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital; des remboursements de 75 M\$ ont été effectués.



La date d'échéance pour le remboursement du solde impayé des emprunts en vertu des facilités de crédit était le 18 février 2013.

Juste avant la restructuration du capital, un montant de 369 M\$ a été prélevé sur la facilité de crédit. Dans le cadre de la restructuration du capital et de l'entente de résiliation et de règlement conclue avec les prêteurs en vertu de la facilité de crédit de la Société, la facilité de crédit a été annulée à la date d'entrée en vigueur. Se reporter à la description de la restructuration du capital à la note 1, « Description ».

### Obligations en vertu de contrats de location-financement

La Société a conclu plusieurs contrats de location avec des tierces parties pour du matériel de bureau ainsi que pour des logiciels. Les obligations en vertu des contrats de location-financement sont garanties par une hypothèque mobilière sur le matériel de bureau loué.

Le tableau suivant présente les obligations en vertu des contrats de location-financement au 31 décembre 2012 :

|                         | Paiements minimaux<br>futurs au titre de<br>la location | Intérêts      | Valeur actualisée des<br>paiements minimaux au<br>titre de la location |
|-------------------------|---|---------------|--|
| Moins de un an          | 1 017 \$  | 78 \$         | 939 \$   |
| Entre un an et cinq ans | 933   | 41            | 892  |
|                         | <b>1 950 \$</b>   | <b>119 \$</b> | <b>1 831 \$</b>  |

## 14. Débentures échangeables et convertibles

|                               | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011  |
|-------------------------------|------------------|-------------------|
| Composante passif             | 91 635 \$        | 200 000 \$        |
| Composante capitaux propres   | (4 968)          | (10 139)          |
| Désactualisation              | -                | 1 685             |
| Coûts de financement différés | -                | (7 332)           |
|                               | <b>86 667 \$</b> | <b>184 214 \$</b> |

### Débentures échangeables

Le 20 décembre 2012, la Société a émis, par l'entremise de sa filiale, Financement YPG inc., 107,5 M\$ de débentures échangeables subordonnées de premier rang échéant le 30 novembre 2022. Les débentures échangeables portent intérêt au taux de 8 % par année si, pour la période d'intérêt applicable, le paiement est en espèces, ou au taux de 12 % par année si la Société choisit d'effectuer un paiement en nature des intérêts sur la totalité ou une partie des débentures échangeables en circulation, c'est-à-dire de payer les intérêts en débentures échangeables additionnelles. Les intérêts sur les débentures échangeables sont payables semestriellement, à terme échu et en versements égaux le dernier jour de mai et de novembre de chaque année. Le paiement d'intérêts initial sera payable le 31 mai 2013 et représentera les intérêts courus du 20 décembre 2012 inclusivement au 31 mai 2013, en excluant cette date. La juste valeur initiale des débentures échangeables au 20 décembre 2012 s'établissait à 91,6 M\$.

Les débentures échangeables sont des obligations subordonnées de premier rang non garanties de Financement YPG inc. Les débentures échangeables sont inconditionnellement garanties par des cautionnements subordonnés non garantis fournis par Yellow Média Limitée et par toutes ses filiales assujetties à des restrictions (selon la définition qui en est donnée dans l'acte de fiducie régissant les débentures échangeables).

L'acte de fiducie régissant les débentures échangeables contient des clauses restrictives, notamment des restrictions quant à la création d'une dette additionnelle, au paiement des dividendes et autres restrictions de paiement, aux placements, à la création de privilèges, aux transactions de cession-bail, aux fusions, aux regroupements et aux ventes d'actifs, ainsi qu'à certaines transactions avec des entreprises liées. L'acte de fiducie ne contient pas l'obligation de maintenir des ratios financiers. Les restrictions quant aux ratios financiers s'appliquent seulement lors de la création d'une dette ou d'autres transactions.

Au 31 décembre 2012, la Société respectait toutes les clauses restrictives en vertu de l'acte de fiducie régissant les débentures échangeables.

## Option d'échange

Les débetures échangeables sont échangeables au gré du détenteur contre de nouvelles actions ordinaires, en tout temps, à un prix d'échange par nouvelle action ordinaire de 19,04 \$, sous réserve d'un ajustement pour transactions sur capitaux propres précisées.

L'option de conversion était évaluée à 3,6 M\$ (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1,3 M\$) à la date de l'émission et est comprise dans les capitaux propres. La composante passif sera désactualisée, de sorte que le passif à l'échéance sera égal au capital, moins les échanges.

## Rachat optionnel

La Société peut, en tout temps ou après la date à laquelle la totalité des billets garantis de premier rang ont été payés en entier, racheter la totalité ou une partie des débetures échangeables à son gré, à un prix de rachat égal à :

- 110 % du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat, le cas échéant, si le rachat est effectué avant le 31 mai 2021;
- 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat, le cas échéant, si le rachat est effectué après le 31 mai 2021.

L'option de rachat en espèces correspond à la définition d'un dérivé incorporé et est comptabilisée à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges financières.

Se reporter à la description de la restructuration du capital à la note 1, « Description ».

## Débetures convertibles

Au cours du troisième trimestre de 2012, des débetures convertibles de 0,9 M\$ ont été échangées contre 116 250 actions ordinaires (note 17). La valeur comptable des débetures convertibles échangées et la quote-part de la valeur comptable de la composante capitaux propres ont été comptabilisées dans le capital social. Aucun profit n'a été constaté dans le compte de résultat à la conversion.

Dans le cadre de la restructuration du capital, toutes les débetures convertibles ont été annulées à la date d'entrée en vigueur. Se reporter à la description de la restructuration du capital à la note 1, « Description ».

## 15. Actions privilégiées de séries 1 et 2

|   | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|---|------------------|------------------|
| Actions privilégiées de séries 1 et 2       | - \$             | 402 700 \$       |
| Composante dérivée                          | -                | 741              |
| Coûts de financement différés               | -                | (4 555)          |
|   | -                | 398 886          |
| Moins la tranche à court terme <sup>1</sup> | -                | 249 713          |
|   | - \$             | 149 173 \$       |

<sup>1</sup> Se rapporte intégralement aux actions privilégiées de série 1.

En 2011, la Société a acheté aux fins d'annulation, en vertu des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités antérieures, 1 232 948 actions privilégiées de série 1 de la Société pour une contrepartie en espèces totale de 25,5 M\$, y compris les frais de courtage, et 778 156 actions privilégiées de série 2 de la Société pour une contrepartie en espèces totale de 11,3 M\$, y compris les frais de courtage. La valeur comptable des actions privilégiées de séries 1 et 2 était de 30,6 M\$ et de 19,1 M\$, respectivement. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des actions privilégiées de séries 1 et 2, qui s'est chiffré à 12,8 M\$, a été comptabilisé à titre de profit dans les charges financières.

Dans le cadre de la restructuration du capital, toutes les actions privilégiées de séries 1 et 2 en circulation ont été annulées à la date d'entrée en vigueur. Se reporter à la description de la restructuration du capital à la note 1, « Description ».

## 16. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat inscrit :

|  | Pour les exercices clos les 31 décembre |                  |
|--|---|------------------|
|  | 2012                                    | 2011             |
| Perte avant impôt sur le résultat et dépréciation des participations dans des entreprises associées et quote-part des (bénéfices) pertes lié(e)s à celles-ci | (2 031 833) \$                          | (2 558 642) \$   |
| Taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada <sup>1</sup>   | 26,31 %                                 | 27,90 %          |
| Économie d'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi  | (534 575) \$                            | (713 861) \$     |
| Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :  |   |                  |
| Profit au règlement de la dette  | (282 848)                               | -                |
| Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles   | 738 925                                 | 745 102          |
| Dividendes versés non déductibles  | 4 655                                   | 7 921            |
| Instruments financiers dérivés   | 4 274                                   | -                |
| Autres   | 2 161                                   | 6 255            |
| Attributs fiscaux non comptabilisés de l'exercice considéré  | 7 850                                   | 32 526           |
| Comptabilisation d'un attribut fiscal non comptabilisé auparavant  | (15 393)                                | -                |
| Réduction de valeur des actifs d'impôt différé   | -                                       | 8 081            |
| Différence dans le taux prévu par la loi applicable aux établissements à l'étranger  | (2 922)                                 | (3 676)          |
| Différentiel de taux au titre des différences temporaires  | 1 938                                   | 4 801            |
| <b>(Économie) charge d'impôt</b>   | <b>(75 935) \$</b>                      | <b>87 149 \$</b> |

<sup>1</sup> Le taux d'imposition combiné applicable prévu par la loi a diminué de 1,59 %, principalement en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral canadien prévu par la loi.

L'(économie) la charge d'impôt sur le résultat se présentent comme suit pour les exercices clos les :

|  | 31 décembre 2012   | 31 décembre 2011 |
|--|--------------------|------------------|
| Impôt exigible – activités poursuivies | 48 603 \$          | 9 508 \$         |
| Impôt différé – activités poursuivies  | (124 538)          | 77 641           |
|  | <b>(75 935) \$</b> | <b>87 149 \$</b> |
| Impôt exigible – activités abandonnées | -                  | 6 162 \$         |
| Impôt différé – activités abandonnées  | -                  | (2 275)          |
|  | <b>- \$</b>        | <b>3 887 \$</b>  |
|  | <b>(75 935) \$</b> | <b>91 036 \$</b> |

Les (actifs) passifs d'impôt différé relatifs aux éléments suivants s'établissent comme suit :

|  | Coûts de<br>financement<br>différés | Report<br>en avant<br>de<br>pertes<br>autres<br>qu'en<br>capital | Produits<br>différés | Avantages<br>postérieurs<br>à l'emploi | Ajustement<br>lié à la<br>juste<br>valeur de<br>l'élément<br>couvert | Charges<br>à payer | Immobilisations<br>corporelles et<br>avantages<br>incitatifs relatifs<br>à un bail | Débitures<br>échangeables<br>et<br>convertibles | Immobilisations<br>incorporelles | (Actifs)<br>passifs<br>d'impôt<br>différé,<br>montant<br>net |
|--|-------------------------------------|--|----------------------|--|--|--------------------|--|---|----------------------------------|--|
| 31 décembre 2011   | 8 366 \$                            | (9 415) \$   | (14 774) \$          | (78 658) \$                            | (2 146) \$   | (8 467) \$         | 5 041 \$   | 2 265 \$  | 217 093 \$                       | 119 305 \$   |
| (Économie) charge<br>inscrite au<br>compte de<br>résultat              | (19 478)                            | 5 461  | 3 048                | 7 126                                  | 2 552  | (1 474)            | (5 961)  | 1 999   | (117 811)                        | (124 538)  |
| Charge inscrite dans<br>les capitaux<br>propres                        | -                                   | -  | -                    | -                                      | -  | -                  | -  | 1 335   | -                                | 1 335  |
| Économie inscrite<br>dans les autres<br>éléments du<br>résultat global | -                                   | -  | -                    | (5 830)                                | (406)  | -                  | -  | -   | -                                | (6 236)  |
| Autres   | -                                   | -  | -                    | -                                      | -  | -                  | -  | -   | (3 252)                          | (3 252)  |
| <b>31 décembre 2012</b>  | <b>(11 112) \$</b>                  | <b>(3 954) \$</b>  | <b>(11 726) \$</b>   | <b>(77 362) \$</b>                     | <b>- \$</b>  | <b>(9 941) \$</b>  | <b>(920) \$</b>  | <b>5 599 \$</b>                                 | <b>96 030 \$</b>                 | <b>(13 386) \$</b>   |

|  | Coûts de<br>financement<br>différés | Report<br>en avant<br>de<br>pertes<br>autres<br>qu'en<br>capital | Produits<br>différés | Avantages<br>postérieurs<br>à l'emploi | Ajustement<br>lié à la<br>juste valeur<br>de<br>l'élément<br>couvert | Charges<br>à payer | Immobilisations<br>corporelles et<br>avantages<br>incitatifs relatifs<br>à un bail | Débitures<br>échangeables<br>et<br>convertibles | Immobilisations<br>incorporelles | Passifs<br>d'impôt<br>différé,<br>montant<br>net |
|--|-------------------------------------|--|----------------------|--|--|--------------------|--|---|----------------------------------|--|
| 31 décembre 2010   | 5 555 \$                            | (9 627) \$   | (20 986) \$          | (50 526) \$                            | (900) \$   | (10 704) \$        | (1 951) \$   | 2 716 \$  | 254 279 \$                       | 167 856 \$                                       |
| (Économie) charge<br>inscrite au<br>compte de<br>résultat              | 2 810                               | (4 241)  | 5 951                | (1 249)                                | (1 246)  | 311                | 8 444  | (451)   | 65 037                           | 75 366   |
| Économie inscrite<br>dans les autres<br>éléments du<br>résultat global | -                                   | -  | -                    | (27 053)                               | -  | -                  | -  | -   | (28)                             | (27 081)   |
| Activités<br>abandonnées   | -                                   | 4 453  | 261                  | 170                                    | -  | 1 926              | (1 544)  | -   | (100 662)                        | (95 396)   |
| Écart de change et<br>autres   | 1                                   | -  | -                    | -                                      | -  | -                  | 92   | -   | (1 533)                          | (1 440)  |
| 31 décembre 2011   | 8 366 \$                            | (9 415) \$   | (14 774) \$          | (78 658) \$                            | (2 146) \$   | (8 467) \$         | 5 041 \$   | 2 265 \$  | 217 093 \$                       | 119 305 \$                                       |

Au 31 décembre 2012, la Société n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé relativement aux pertes opérationnelles au Canada de 71,6 M\$ venant à échéance entre 2026 et 2030, aux pertes opérationnelles à l'étranger de 59,7 M\$ venant à échéance entre 2028 et 2032, aux pertes en capital au Canada de 42,5 M\$ pouvant être utilisées pour une durée indéfinie, ainsi qu'aux différences temporaires déductibles de 291,1 M\$.

## 17. Capital social

### Actions ordinaires

Un nombre illimité de nouvelles actions ordinaires peut être émis et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries est également autorisé.

|   | 31 décembre 2012  |                     |
|---|-------------------|---------------------|
|   | Nombre d'actions  | Montant             |
| Solde au 31 décembre 2011   | 520 402 094       | 3 554 715 \$        |
| Exercice de l'option de conversion des débetures convertibles avant la restructuration du capital (note 14)     | 116 250           | 899                 |
| Échange de débetures convertibles <sup>1</sup>  | 99 535 000        | -                   |
| Annulation d'actions ordinaires <sup>1</sup>  | (620 053 344)     | -                   |
| Émission de nouvelles actions ordinaires pour régler la dette antérieure <sup>1</sup>                           | 24 567 901        | 153 568             |
| Émission de nouvelles actions ordinaires à l'intention des anciens détenteurs d'actions ordinaires <sup>1</sup> | 2 564 647         | -                   |
| Échange d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7 contre de nouvelles actions ordinaires <sup>1</sup>          | 822 529           | 320 687             |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>  | <b>27 955 077</b> | <b>4 029 869 \$</b> |

  

|   | 31 décembre 2011   |                     |
|---|--------------------|---------------------|
|   | Nombre d'actions   | Montant             |
| Solde au 31 décembre 2010   | 516 017 984        | 4 079 838 \$        |
| Actions émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes              | 9 131 968          | 26 031              |
| Rachat d'actions ordinaires   | (11 252 884)       | (88 419)            |
| Réduction du capital  | -                  | (500 000)           |
| Échange d'actions privilégiées de série 7   | 250 000            | 1 875               |
| Conversion de billets obligatoirement échangeables (les « billets échangeables ») | 6 255 026          | 35 390              |
| <b>Solde au 31 décembre 2011<sup>2</sup></b>                                      | <b>520 402 094</b> | <b>3 554 715 \$</b> |

<sup>1</sup> Dans le cadre de la restructuration du capital.

<sup>2</sup> Comprend néant action restreinte (7 806 780 en 2011) en vertu du régime d'actions restreintes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Yellow Média Limitée a déclaré un montant total au titre des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires de néant (207,3 M\$ ou 0,40 \$ par action en 2011).

Dans le cadre de la restructuration du capital, les actions ordinaires existantes de Financement YPG inc. ont été annulées. Se reporter à la description de la restructuration du capital à la note 1, « Description ».

### Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de la restructuration du capital approuvée par la Cour, la Société a émis un total de 2 995 506 bons de souscription d'actions.

Chaque bon de souscription est transférable et confère à son détenteur le droit d'acheter une nouvelle action ordinaire, à un prix d'exercice de 28,16 \$ par bon de souscription payable en espèces, en tout temps d'ici le 20 décembre 2022 inclusivement. La juste valeur des bons de souscription d'actions à la date d'entrée en vigueur s'établissait à 1,5 M\$.

La juste valeur des bons de souscription d'actions a été calculée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation des options, en se fondant sur les hypothèses suivantes :

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| Taux d'intérêt sans risque | 2,27 %           |
| Durée de vie prévue        | 10 ans           |
| Date d'expiration          | 20 décembre 2022 |
| Volatilité prévue          | 33,5 %           |

## Actions privilégiées

|   | 31 décembre 2011 |            |
|---|------------------|------------|
|   | Nombre d'actions | Montant    |
| Solde au 31 décembre 2011   | 13 424 153       | 320 687 \$ |
| Échange d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7 dans le cadre de la restructuration du capital | (13 424 153)     | (320 687)  |
| Solde au 31 décembre 2012   | -                | - \$       |

  

|   | 31 décembre 2010 |            |
|---|------------------|------------|
|   | Nombre d'actions | Montant    |
| Solde au 31 décembre 2010                 | 13 933 333       | 328 880 \$ |
| Rachat d'actions privilégiées             | (259 180)        | (6 318)    |
| Échange d'actions privilégiées de série 7 | (250 000)        | (1 875)    |
| Solde au 31 décembre 2011                 | 13 424 153       | 320 687 \$ |

En 2011, le capital déclaré de la Société en ce qui a trait aux actions ordinaires a été réduit de 500 M\$, et le montant du poste Réserve au titre de la réduction du capital a été accru du même montant.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société a acheté aux fins d'annulation 11 252 884 actions ordinaires de Financement YPG inc. pour une contrepartie en espèces totale de 46,5 M\$, y compris les frais de courtage. La valeur comptable moyenne des actions ordinaires était de 7,86 \$ par action. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des actions ordinaires, qui s'est chiffré à 41,9 M\$, a été porté au crédit du déficit. En outre, la réserve liée à la réduction du capital social comptabilisée en novembre 2010 en vertu du plan d'arrangement, d'un montant de 42,9 M\$, a également été partiellement portée au crédit du déficit.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société a acheté aux fins d'annulation 179 100 actions privilégiées de série 3 de Financement YPG inc. pour une contrepartie en espèces totale de 2,7 M\$, y compris les frais de courtage, et 80 080 actions privilégiées de série 5 de Financement YPG inc. pour une contrepartie en espèces totale de 1,2 M\$, y compris les frais de courtage. La valeur comptable des actions privilégiées de séries 3 et 5 était de 4,4 M\$ et de 1,9 M\$, respectivement. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable a été porté au crédit du déficit.

Dans le cadre de la restructuration du capital, toutes les actions privilégiées de séries 3, 5 et 7 en circulation ont été annulées à la date d'entrée en vigueur. Se reporter à la description de la restructuration du capital à la note 1, « Description ».

## 18. Perte par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la perte nette attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul de la perte de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul de la perte diluée par action :

|   | Pour les exercices clos les 31 décembre |            |
|---|---|------------|
|   | 2012                                    | 2011       |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul de la perte de base par action | 27 955 077                              | 27 955 077 |
| Effet dilutif des bons de souscription d'actions  | -                                       | -          |
| Effet dilutif des débentures échangeables   | -                                       | -          |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul de la perte diluée par action  | 27 955 077                              | 27 955 077 |

Tel qu'il est décrit à la note 1, dans le cadre de la clôture de la restructuration du capital approuvée par la Cour, les actions ordinaires de la Société ont été échangées contre de nouvelles actions ordinaires de la Société. Par conséquent, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période et pour les périodes précédentes a été ajusté pour tenir compte de la restructuration du capital.

|  | <b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b> |                |
|--|--|----------------|
|  | <b>2012</b>                                    | <b>2011</b>    |
| Perte nette liée aux activités poursuivies   | <b>(1 954 005) \$</b>                          | (2 708 122) \$ |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle  | <b>391</b>                                     | 490            |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7  | <b>(21 606)</b>                                | (22 539)       |
| Perte nette liée aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée et utilisée dans le calcul de la perte de base et diluée par action | <b>(1 975 220) \$</b>                          | (2 730 171) \$ |

  

|   | <b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b> |                |
|---|--|----------------|
|   | <b>2012</b>                                    | <b>2011</b>    |
| Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée   | <b>(1 953 614) \$</b>                          | (2 832 649) \$ |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7   | <b>(21 606)</b>                                | (22 539)       |
| Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée et utilisée dans le calcul de la perte de base et diluée par action | <b>(1 975 220) \$</b>                          | (2 855 188) \$ |

Yellow Média Limitée n'a pas calculé la perte diluée par action pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, car la conversion des instruments dilutifs présentés ci-dessus aurait un effet antidilutif sur la perte.

|  | <b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b> |              |
|--|--|--------------|
|  | <b>2012</b>                                    | <b>2011</b>  |
| Perte nette liée aux activités abandonnées   | - \$   | (120 877) \$ |
| Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle   | -  | (4 140)      |
| Perte nette liée aux activités abandonnées attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée et utilisée dans le calcul de la perte de base et diluée par action | - \$   | (125 017) \$ |

  

|   | <b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b> |             |
|---|--|-------------|
|   | <b>2012</b>                                    | <b>2011</b> |
| Perte de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires liée aux activités abandonnées | - \$   | (4,47) \$   |
| Perte diluée par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires liée aux activités abandonnées  | - \$   | (4,47) \$   |

La perte diluée par action liée aux activités abandonnées n'est pas calculée pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, car la conversion des instruments dilutifs présentés ci-dessus aurait un effet antidilutif sur la perte.

## 19. Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société comprenaient un régime d'actions restreintes ainsi que des régimes d'options sur actions.

### Régime d'unités d'actions restreintes

La Société offrait un régime d'avantages du personnel appelé le régime d'unités d'actions restreintes (le « régime d'actions restreintes »). En vertu de ce régime, certains employés admissibles pouvaient recevoir des actions, sous réserve des conditions du régime d'actions restreintes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucune action restreinte n'a été attribuée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, 1 994 552 actions restreintes ont été attribuées pour un montant de 8 M\$, à un cours de marché moyen de 4,02 \$. Un montant de néant (2,9 M\$ en 2011) a été réinvesti dans l'acquisition de néant action restreinte (1 246 868 en 2011) à même le produit des dividendes sur les actions restreintes détenues en mains tierces. En outre, 57 239 actions restreintes non attribuées à un salarié en particulier ont été réinvesties en 2011, dont aucune action restreinte (388 509 en 2011) représentant la tranche qui prévoyait un versement pouvant aller jusqu'à 250 %.

Dans le cadre de la restructuration du capital approuvée par la Cour, les détenteurs des actions restreintes ont déposé leurs actions restreintes aux fins de rachat en contrepartie d'un paiement en espèces égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des actions sous-jacentes. Par conséquent, un montant de 0,1 M\$ a été payé en 2013. Toutes les actions restreintes ont été annulées par la suite. Le régime d'actions restreintes et tous les droits conférés en vertu de ce régime ont été résiliés, éteints ou annulés. Une charge accélérée de 3,8 M\$ a été incluse dans le profit au règlement de la dette.

Une charge totale de 4,3 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (une économie de 0,5 M\$ en 2011).

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux attributions :

|   | <b>31 décembre 2012</b>                |
|---|--|
|   | <b>Nombre d'actions restreintes</b>    |
|   | <b>Attributions de 2009 et de 2011</b> |
| En cours au début de l'exercice                         | 4 576 481                              |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation                   | (3 573 412)                            |
| Annulées dans le cadre de la restructuration du capital | (1 003 069)                            |
| <b>En cours à la fin de l'exercice</b>                  | -                                      |
| Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle          | -                                      |

  

|  | <b>31 décembre 2011</b>                |
|--|--|
|  | <b>Nombre d'actions restreintes</b>    |
|  | <b>Attributions de 2009 et de 2011</b> |
| En cours au début de l'exercice                | 7 337 315                              |
| Attribuées                                     | 1 994 552                              |
| Droits acquis                                  | (3 740 692)                            |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation          | (1 930 292)                            |
| Distributions en espèces réinvesties           | 915 598                                |
| En cours à la fin de l'exercice                | 4 576 481                              |
| Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle | 1,09 an                                |

### Options sur actions – Régime de 2003

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

|   | <b>31 décembre 2012</b> | 31 décembre 2011 |
|---|-------------------------|------------------|
|   | <b>Nombre d'options</b> | Nombre d'options |
| En cours et pouvant être exercées au début de l'exercice        | <b>380 882</b>          | 380 882          |
| Annulées dans le cadre de la restructuration du capital         | <b>(380 882)</b>        | -                |
| <b>En cours et pouvant être exercées à la fin de l'exercice</b> | -                       | 380 882          |

Dans le cadre de la restructuration du capital, le régime de 2003 et toutes les options en circulation attribuées en vertu de ce régime ont été annulés sans qu'une contrepartie soit versée.

### Options sur actions – Régime de 2010

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime de 2010.

|   | <b>31 décembre 2012</b> | 31 décembre 2011 |
|---|-------------------------|------------------|
|   | <b>Nombre d'options</b> | Nombre d'options |
| En cours au début de l'exercice                         | <b>12 100 000</b>       | -                |
| Attribuées  | -                       | 15 850 000       |
| Ayant fait l'objet d'une renonciation                   | -                       | (3 750 000)      |
| Annulées dans le cadre de la restructuration du capital | <b>(12 100 000)</b>     | -                |
| <b>En cours à la fin de l'exercice</b>                  | -                       | 12 100 000       |
| <b>Pouvant être exercées à la fin de l'exercice</b>     | -                       | -                |



La juste valeur des options sur actions attribuées en 2011 s'établissait à 0,14 \$ par option. La valeur des options a été établie au moyen d'un modèle binomial d'évaluation des options. La volatilité prévue se fondait sur la volatilité historique du prix des actions sur la durée de vie moyenne prévue des options attribuées. Les principales données dont le modèle tenait compte étaient les suivantes :

- Cours de l'action à la date d'attribution : 4,51 \$
- Prix d'exercice : 6,35 \$
- Volatilité prévue : 31,00 %
- Période d'acquisition des droits : 3 ans
- Durée de vie contractuelle : 5 ans
- Rendement de l'action : 14,4 %
- Taux d'intérêt sans risque : 2,55 %
- Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle : 4 ans

Dans le cadre de la restructuration du capital, le régime de 2010 et toutes les options en circulation attribuées en vertu de ce régime ont été annulés sans qu'une contrepartie soit versée. Une charge accélérée de 1,1 M\$ a été incluse dans le profit au règlement de la dette. Une charge totale de 1,2 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (une économie de 0,1 M\$ en 2011).

## 20. Coûts opérationnels

|   | Pour les exercices clos les 31 décembre |                   |
|---|---|-------------------|
|   | 2012                                    | 2011              |
| Salaires, commissions et avantages                    | 273 740 \$                              | 303 756 \$        |
| Chaîne d'approvisionnement et logistique <sup>1</sup> | 110 191                                 | 131 186           |
| Autres biens et services <sup>2</sup>                 | 91 311                                  | 129 564           |
| Systèmes informatiques                                | 43 716                                  | 45 255            |
| Créances douteuses                                    | 18 157                                  | 39 398            |
|   | <b>537 115 \$</b>                       | <b>649 159 \$</b> |

<sup>1</sup> Le poste Chaîne d'approvisionnement et logistique a trait aux coûts liés aux fournisseurs externes pour la production et la distribution de nos produits imprimés et en ligne, ainsi que les coûts connexes associés à nos solutions de moteur de recherche.

<sup>2</sup> Le poste Autres biens et services comprend les coûts de promotion et de publicité, l'immobilier, les télécommunications, les services et le matériel de bureau, les services de consultation incluant les frais liés aux contracteurs et les honoraires. Les contrats de location simple comptabilisés dans les coûts opérationnels au cours de l'exercice se sont élevés à 19,8 M\$ (20,9 M\$ en 2011).

## 21. Charges financières, montant net

Les principales composantes des charges financières s'établissent comme suit :

|  | Pour les exercices clos les 31 décembre |                   |
|--|---|-------------------|
|  | 2012                                    | 2011              |
| Intérêts sur la dette à long terme, instruments échangeables et instruments convertibles               | 119 329 \$                              | 128 227 \$        |
| Intérêts sur le papier commercial  | -                                       | 2 273             |
| Produits d'intérêts, commission d'engagement et autres charges financières, montant net                | (3 328)                                 | 7 239             |
| Autres charges liées aux instruments financiers dérivés  | 18 479                                  | 12 502            |
| Profit au rachat d'actions de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme, montant net                   | -                                       | (38 815)          |
| Amortissement et radiation des coûts de financement différés   | 8 442                                   | 15 269            |
| Intérêts courus sur la dette à long terme, les instruments financiers composés et le billet à recevoir | 717                                     | 1 034             |
| Intérêts courus sur les obligations au titre des prestations de retraite                               | 30 977                                  | 31 716            |
| Rendement attendu des actifs des régimes   | (27 169)                                | (28 111)          |
| Réévaluation de la contrepartie différée   | (874)                                   | (1 252)           |
| Autres   | (308)                                   | 500               |
|  | <b>146 265 \$</b>                       | <b>130 582 \$</b> |

## 22. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente les transactions sans effet de trésorerie :

|  | Pour les exercices clos les 31 décembre |           |
|--|---|-----------|
|  | 2012                                    | 2011      |
| Émission de billets garantis de premier rang   | 800 000 \$                              | - \$      |
| Émission de débetures échangeables   | 107 500 \$                              | - \$      |
| Extinction des billets à moyen terme   | 1 404 127 \$                            | - \$      |
| Extinction de la facilité de crédit  | 344 000 \$                              | - \$      |
| Extinction des actions de séries 1 et 2  | 400 644 \$                              | - \$      |
| Émission de nouvelles actions ordinaires dans le cadre de la restructuration du capital          | 153 568 \$                              | - \$      |
| Conversion des débetures convertibles  | 899 \$                                  | - \$      |
| Dividendes versés sur les actions de séries 1 et 2   | - \$                                    | 19 208 \$ |
| Émission d'un billet à recevoir  | - \$                                    | 11 046 \$ |
| Conversion de billets échangeables   | - \$                                    | 35 390 \$ |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement          | 24 \$                                   | 943 \$    |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs   | 2 575 \$                                | 909 \$    |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs | 6 072 \$                                | 7 825 \$  |

## 23. Engagements et éventualités

a) Au 31 décembre 2012, Yellow Média Limitée avait des engagements en vertu de divers contrats de location pour des locaux et du matériel et des obligations d'achat en vertu d'ententes de distribution à long terme aux termes desquels le total des paiements ainsi que ceux à verser au cours des cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

|              | Contrats de location simple | Autres    | Total des engagements |
|--------------|-----------------------------|-----------|-----------------------|
| 2013         | 20 101 \$                   | 48 859 \$ | 68 960 \$             |
| 2014         | 20 290                      | 173       | 20 463                |
| 2015         | 20 320                      | 158       | 20 478                |
| 2016         | 19 392                      | 128       | 19 520                |
| 2017         | 16 400                      | 125       | 16 525                |
| Par la suite | 9 885                       | 2 625     | 12 510                |
|              | 106 388 \$                  | 52 068 \$ | 158 456 \$            |

Certains contrats de location prévoient des avantages incitatifs au titre de l'aménagement des locaux loués. Ces avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés dans les crédits différés et s'établissent à 14,2 M\$. Ces avantages incitatifs sont portés en réduction de la charge de loyer selon le mode linéaire sur la durée du bail.

b) Yellow Média Limitée a conclu quatre contrats de services de facturation et de recouvrement. La date d'échéance de la convention de services de facturation et de recouvrement conclue avec Bell Canada (« Bell ») est le 31 décembre 2014, mais deux périodes de renouvellement automatique de un an successives sont prévues, à moins d'avis contraire préalable de Yellow Média Limitée. La convention avec TELUS Communications Inc. (« TELUS ») comprend des périodes de renouvellement automatique successives de un an. La convention avec MTS Allstream Inc. vient à échéance le 2 octobre 2016, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues, jusqu'à un maximum de trente ans. La convention conclue avec Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (« Bell Aliant ») vient à échéance le 30 avril 2017, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues.

En vertu de conventions de publication conclues avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, GPJ Corp. produit des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques pour chacune de ces sociétés afin de leur permettre de respecter leurs obligations en matière de réglementation.

La Société a également conclu plusieurs autres conventions avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, concernant l'utilisation de renseignements tirés des inscriptions et des marques de commerce pour la publication d'annuaires. Si la Société manque de façon importante à ses obligations en vertu des conventions de publication susmentionnées et que, par conséquent, ces dernières sont résiliées conformément à leurs modalités, ces autres conventions conclues avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant pourront également être résiliées. Ces ententes prendront fin en 2038.

c) Yellow Média Limitée a conclu des ententes d'impression d'annuaires avec ses imprimeurs visant l'impression, la reliure et la livraison d'annuaires alphabétiques, classés et combinés ainsi que d'autres publications. Elle a aussi conclu des ententes de distribution.

d) Yellow Média Limitée fait l'objet de diverses réclamations et poursuites qui ont été engagées contre elle dans le cours normal des activités. Des provisions au titre de certaines de ces réclamations sont comptabilisées et incluses dans les créditeurs et charges à payer selon la meilleure estimation de la direction quant à leur issue éventuelle. La direction ne s'attend pas à ce que le règlement de ces questions en attente ou en cours ait une incidence négative importante sur la situation financière, sur la performance financière ni sur les flux de trésorerie de Yellow Média Limitée.

## 24. Gestion des risques financiers

### Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement de l'incapacité éventuelle d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations contractuelles. Yellow Média Limitée est exposée au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux créances clients et aux instruments financiers dérivés. La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de Yellow Média Limitée.

Le risque de crédit associé à la trésorerie peut être réduit de façon importante si ces actifs financiers sont confiés à des contreparties solvables. La situation des contreparties est examinée de façon continue pour évaluer tout changement.

L'octroi de crédit à des clients par Yellow Média Limitée nécessite du jugement. Yellow Média Limitée a mis en place des contrôles internes visant à atténuer le risque de crédit, y compris une politique de crédit officielle gérée par son service du crédit. Les nouveaux clients, les clients qui augmentent leurs dépenses liées à la publicité selon un certain niveau et les clients qui ne respectent pas les conditions de paiement sont soumis à un processus particulier d'examen et d'approbation.

Yellow Média Limitée est d'avis que son exposition à une concentration du crédit relatif aux créances clients est limitée en raison de sa clientèle diversifiée et nombreuse, dont les activités sont réparties dans plusieurs secteurs et régions. Aucun client ne représente à lui seul 1 % ou plus des produits, et aucune créance client associée à un client donné ou à un agent de commercialisation agréé n'excède 5 % du solde total des créances clients à aucun moment au cours de la période.

Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant fournissent à Yellow Média Limitée des services de recouvrement auprès des clients relativement aux annonceurs qui sont aussi leurs clients. Ainsi, ils reçoivent des sommes de clients pour le compte de Yellow Média Limitée. Yellow Média Limitée assume le risque lié au recouvrement final de ces créances.

La provision pour créances douteuses et les débiteurs échus sont examinés par la direction à chaque date de clôture. Yellow Média Limitée met alors à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des créances clients de chaque client, en tenant compte de l'historique de recouvrement des débiteurs échus antérieurs. Les créances clients sont radiées lorsqu'elles sont considérées comme non recouvrables. Les recouvrements subséquents de montants auparavant radiés ont été crédités au compte de résultat.

Les composantes des créances clients et autres débiteurs s'établissent comme suit :

|   | 31 décembre 2012  | 31 décembre 2011  |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Créances clients</b>                     |                   |                   |
| Courant                                     | 76 916 \$         | 105 592 \$        |
| En souffrance depuis moins de 180 jours     | 58 328            | 49 171            |
| En souffrance depuis plus de 180 jours      | 5 246             | 9 456             |
| <b>Créances clients</b>                     | <b>140 490 \$</b> | <b>164 219 \$</b> |
| <b>Autres débiteurs<sup>1</sup></b>         | <b>35 293 \$</b>  | <b>2 367 \$</b>   |
| <b>Créances clients et autres débiteurs</b> | <b>175 783 \$</b> | <b>166 586 \$</b> |

<sup>1</sup> Les autres débiteurs se composent principalement des taxes de vente à recevoir et de la participation sur un billet à recevoir.

Les créances clients de Yellow Média Limitée sont présentées après déduction d'une provision pour créances douteuses de 23,8 M\$ au 31 décembre 2012 (39,8 M\$ en 2011). Les variations de la provision pour créances douteuses sont les suivantes :

|  | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Solde au début de l'exercice                                       | 39 839 \$        | 48 919 \$        |
| Créances douteuses, déduction faite des recouvrements <sup>1</sup> | 18 157           | 39 285           |
| Activités abandonnées et autres                                    | -                | (1 181)          |
| Radiations   | (34 184)         | (47 184)         |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                | <b>23 812 \$</b> | <b>39 839 \$</b> |

<sup>1</sup> Les créances douteuses comprennent un montant de néant (0,1 M\$ en 2011) au titre du recouvrement lié aux activités abandonnées.

En outre, Yellow Média Limitée est exposée à un risque de crédit si l'une des contreparties à ses instruments financiers dérivés ne s'acquitte pas de ses obligations.

## Risque de marché

### i) Risque de taux d'intérêt

Yellow Média Limitée est exposée aux risques de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur les équivalents de trésorerie et les placements à court terme qui portent intérêt aux taux du marché. Yellow Média Limitée n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Elle gère son risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés sur les flux de trésorerie excédentaires tout en maintenant le niveau de liquidités nécessaire pour exercer ses activités quotidiennes.

Yellow Média Limitée peut également être exposée aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme liés au refinancement des dettes à leur échéance. Le taux d'intérêt sur les nouvelles émissions de titres d'emprunt à long terme sera établi selon le taux en vigueur au moment du refinancement et dépendra également de la teneur des nouveaux titres d'emprunt émis. Aucune échéance à venir ne nécessitera un refinancement. Les variations des taux d'intérêt auront également une incidence sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à l'emprunt à taux fixe de Yellow Média Limitée.

### ii) Risque de change

Yellow Média Limitée exerce des activités aux États-Unis, et elle est exposée au risque de change lié à diverses transactions libellées en diverses devises. Le risque de change sur opérations découle principalement de transactions commerciales libellées dans une monnaie qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de l'unité opérationnelle de Yellow Média Limitée prenant part à la transaction. Yellow Média Limitée est exposée aux fluctuations du dollar américain. L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain sur le résultat net et les autres éléments du résultat global exposés aux fluctuations du dollar américain est négligeable.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Yellow Média Limitée ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

Yellow Média Limitée gère ce risque en maintenant des projections de trésorerie détaillées et des plans stratégiques et opérationnels à long terme. La gestion des liquidités consolidées exige un suivi constant des entrées et sorties de fonds prévues et la Société assure ce suivi en établissant des projections détaillées de sa situation de trésorerie consolidée afin de s'assurer que sa trésorerie est utilisée de façon adéquate et efficiente.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers et des montants en capital connexes :

|   | Paiements exigibles pour les exercices après le 31 décembre 2012 |                   |                     |                     |                   |
|---|--|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
|   | Total  | Moins de 1 an     | De 2 ans<br>à 3 ans | De 4 ans<br>à 5 ans | Plus de 5 ans     |
| <b>Passifs financiers non dérivés</b>                                     |  |                   |                     |                     |                   |
| Contrepartie différée   | 5 609 \$   | 5 609 \$          | – \$                | – \$                | – \$              |
| Dette à long terme <sup>1, 2</sup>  | 800 000  | 100 000           | 125 000             | –                   | 575 000           |
| Obligations en vertu de contrats de location-<br>financement <sup>1</sup> | 1 831  | 939               | 759                 | 133                 | –                 |
| Débiteures échangeables <sup>1</sup>                                      | 107 500  | –                 | –                   | –                   | 107 500           |
| <b>Total</b>  | <b>914 940 \$</b>  | <b>106 548 \$</b> | <b>125 759 \$</b>   | <b>133 \$</b>       | <b>682 500 \$</b> |

<sup>1</sup> Montant en capital.

<sup>2</sup> Le remboursement des billets garantis de premier rang pourrait augmenter en vertu de la clause des flux de trésorerie excédentaires.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie s'élevait à 106,8 M\$.

### Juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre deux parties agissant en toute liberté, selon les marchés actuels relatifs aux instruments comportant le même risque, la même valeur en capital et la même échéance. La juste valeur estimative est calculée en fonction de la valeur actualisée et d'autres techniques d'évaluation au moyen de taux reflétant ceux que Yellow Média Limitée pourrait alors obtenir sur le marché pour des emprunts comportant des modalités et une échéance similaires. Le risque de crédit propre à l'entité ainsi que le risque de crédit de la contrepartie ont été pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les dérivés.

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs et des dettes fournisseurs et autres créditeurs correspond environ à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement classé comme disponible à la vente, du billet à recevoir, des billets garantis de premier rang et des débiteures échangeables est évaluée en fonction des cours du marché à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie à l'aide des taux en vigueur sur le marché à la date de clôture.

Ces estimations dépendent dans une large mesure des hypothèses formulées, entre autres, à l'égard du montant et de l'échelonnement des flux de trésorerie estimatifs futurs ainsi que des taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des autres instruments financiers :

|  | 31 décembre 2012 |              |
|--|------------------|--------------|
|  | Valeur comptable | Juste valeur |
| Autres actifs – Placement disponible à la vente <sup>1</sup> | 3 520 \$         | 3 520 \$     |
| Billet à recevoir <sup>1</sup>                               | 11 408 \$        | 11 408 \$    |
| Contrepartie différée  | 5 609 \$         | 5 609 \$     |
| Options de vente (passifs financiers)                        | 22 033 \$        | 22 033 \$    |
| Tranche à court terme de la dette à long terme               | 100 939 \$       | 100 939 \$   |
| Dette à long terme   | 700 892 \$       | 700 892 \$   |
| Débiteures échangeables                                      | 86 667 \$        | 86 667 \$    |

<sup>1</sup> Le total de ces actifs, qui s'établissait à 14,9 M\$ au 31 décembre 2012, est inclus dans les actifs financiers et autres dans les états consolidés de la situation financière.

|   | 31 décembre 2011 |              |
|---|------------------|--------------|
|   | Valeur comptable | Juste valeur |
| Autres actifs – Placement disponible à la vente | 372 \$           | 372 \$       |
| Billet à recevoir                               | 11 046 \$        | 11 046 \$    |
| Tranche à court terme de la dette à long terme  | 102 339 \$       | 102 339 \$   |
| Actions de série 1 – Tranche à court terme      | 249 713 \$       | 18 283 \$    |
| Contrepartie différée                           | 9 368 \$         | 9 368 \$     |
| Dette à long terme                              | 1 510 892 \$     | 727 958 \$   |
| Débiteures convertibles <sup>1</sup>            | 184 214 \$       | 49 878 \$    |
| Actions de série 2                              | 149 173 \$       | 12 246 \$    |
| Instruments financiers dérivés                  |                  |              |
| – Option de rachat sur les actions privilégiées | 7 \$             | 7 \$         |

1. La valeur comptable comprend la composante passif des débiteures convertibles.

## Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – données d'entrée correspondant à des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement ou indirectement.
- Niveau 3 – données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas basées sur des données observables de marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables de marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente un sommaire des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

|                                  | Niveau 1    | Niveau 2    | Niveau 3           | Total              |
|----------------------------------|-------------|-------------|--------------------|--------------------|
| <b>Actif ou passif financier</b> |             |             |                    |                    |
| Placement disponible à la vente  | – \$        | – \$        | 3 520 \$           | 3 520 \$           |
| Option de vente (passif dérivé)  | –           | –           | (18 479)           | (18 479)           |
| <b>Total</b>                     | <b>– \$</b> | <b>– \$</b> | <b>(14 959) \$</b> | <b>(14 959) \$</b> |

Le placement disponible à la vente de Yellow Média Limitée est constitué d'un placement privé en titres de capitaux propres et est comptabilisé à la juste valeur en fonction d'estimations fondées sur les cours de marché en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

## 25. Informations à fournir concernant le capital

L'objectif de Yellow Média Limitée en matière de gestion du capital est de garantir des liquidités suffisantes pour s'acquitter des obligations financières et satisfaire aux exigences en matière d'investissements. L'un des principaux objectifs financiers de la Société est de réduire la dette et les charges d'intérêts connexes, ce qui améliorera sa flexibilité financière et soutiendra la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques.

Yellow Média Limitée assure un suivi de sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des objectifs susmentionnés par suite de changements qui touchent la conjoncture économique et en fonction des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement de la Société.

Afin de mesurer son effet de levier financier, Yellow Média Limitée a principalement recours au ratio de la dette totale consolidée sur le BAIIA consolidé des douze derniers mois<sup>1</sup>. Yellow Média Limitée a aussi recours à d'autres mesures financières pour surveiller son effet de levier financier, notamment le ratio de la dette nette sur le BAIIA des douze derniers mois<sup>1</sup>, le ratio de couverture des charges fixes et le ratio de la dette nette sur la capitalisation.

Le capital de Yellow Média Limitée comprend la dette nette, les débetures échangeables ainsi que les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Yellow Média Limitée, répartis de la façon suivante :

|  | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Trésorerie   | 106 807 \$       | 84 186 \$        |
| Billets garantis de premier rang                         | 800 000          | -                |
| Billets à moyen terme                                    | -                | 1 404 083        |
| Débetures échangeables                                   | 86 667           | -                |
| Débetures convertibles                                   | -                | 184 214          |
| Facilité de crédit                                       | -                | 205 000          |
| Obligations en vertu de contrats de location-financement | 1 831            | 4 148            |
| Dette nette (déduction faite de la trésorerie)           | 781 691          | 1 713 259        |
| Actions de séries 1 et 2                                 | -                | 398 886          |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires           | 285 749          | 2 084 225        |
| Participations ne donnant pas le contrôle                | 411              | 802              |
| Capitalisation totale                                    | 1 067 851 \$     | 4 197 172 \$     |
| Ratio de la dette nette sur la capitalisation totale     | 73,2 %           | 40,8 %           |

|   | Pour les exercices clos les |                  |
|---|-----------------------------|------------------|
|   | 31 décembre 2012            | 31 décembre 2011 |
| BAIIA des douze derniers mois <sup>1</sup>                                | 570 600 \$                  | 671 909 \$       |
| Ratio de la dette nette sur le BAIIA des douze derniers mois <sup>1</sup> | 1,4                         | 2,5              |

<sup>1</sup> Bénéfice opérationnel des douze derniers mois avant amortissements, dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, frais connexes à l'acquisition ainsi que frais de restructuration et charges spéciales, compte tenu des acquisitions et des désinvestissements (le BAIIA des douze derniers mois). Le BAIIA des douze derniers mois est une mesure non définie par les IFRS et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables employées par d'autres sociétés cotées en Bourse.

## 26. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Yellow Média Limitée a conclu des conventions qui sont monnaie courante dans l'industrie.

Yellow Média Limitée a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses administrateurs et cadres supérieurs qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les administrateurs et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt de Yellow Média Limitée. Yellow Média Limitée a souscrit une assurance responsabilité, dont elle est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 31 décembre 2012, aucun montant n'a été comptabilisé dans l'état consolidé résumé de la situation financière relativement à ces engagements d'indemnisation.

À la suite de l'acquisition d'Aliant, de YPG (États-Unis) et de la contribution de YPG Directories, LLC à Ziplocal, en contrepartie d'une participation minoritaire de 35 % dans cette entité regroupée, ainsi qu'en vertu d'une convention d'achat d'actions visant la vente des actions de la Société Trader à des fonds conseillés par Apax Partners qui a été conclue en juillet 2011, Yellow Média Limitée avait conclu des conventions en vertu desquelles elle convenait d'indemniser les autres parties et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, aux obligations, aux coûts et aux charges découlant ou issus des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part de Yellow Média Limitée à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant aux présentes. En outre, les conventions conclues par LesPAC, la Société Trader et ses prédécesseurs avant l'acquisition et qui ont été transférées dans le cadre du désinvestissement de Trader comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 31 décembre 2012, aucun montant n'a été comptabilisé dans l'état consolidé résumé de la situation financière relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche Yellow Média Limitée d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'elle pourrait devoir verser aux contreparties.

## 27. Information sectorielle

Après la conclusion de la vente de la Société Trader en juillet 2011, la direction a réévalué ses secteurs opérationnels et en est venue à la conclusion que le secteur Annuaire est le seul secteur opérationnel.

Au 31 décembre 2012, les actifs non courants de Yellow Média Limitée autres que les actifs d'impôt différé détenus dans un pays étranger s'élevaient à 4,9 M\$ (30,3 M\$ en 2011).

## 28. Liste des filiales

| Aux   | 31 décembre 2012        |                              | 31 décembre 2011        |                              |
|---|-------------------------|------------------------------|-------------------------|------------------------------|
|   | Consolidation           | Pourcentage de participation | Consolidation           | Pourcentage de participation |
| <b>Canada</b>   |                         |                              |                         |                              |
| Financement YPG inc.  | Consolidation intégrale | 100                          | Consolidation intégrale | 100                          |
| Groupe Pages Jaunes Corp.                                     | Consolidation intégrale | 100                          | Consolidation intégrale | 100                          |
| Snap Guides Inc. <sup>1</sup>                                 | -                       | -                            | Consolidation intégrale | 100                          |
| Commandité Mediative Inc.                                     | Consolidation intégrale | 60                           | Consolidation intégrale | 60                           |
| Performance Mediative s.e.c.                                  | Consolidation intégrale | 60                           | Consolidation intégrale | 60                           |
| Mur à Mur Média inc.  | Consolidation intégrale | 100                          | Consolidation intégrale | 100                          |
| Clear Sky Media Inc. <sup>1</sup>                             | -                       | -                            | Consolidation intégrale | 100                          |
| Canpages Inc. <sup>1</sup>                                    | -                       | -                            | Consolidation intégrale | 100                          |
| 7737351 Canada Inc. (auparavant LesPAC s.e.n.c.) <sup>1</sup> | -                       | -                            | Consolidation intégrale | 100                          |
| <b>États-Unis</b>   |                         |                              |                         |                              |
| YPG (USA) Holdings, Inc.                                      | Consolidation intégrale | 100                          | Consolidation intégrale | 100                          |
| Yellow Pages Group, LLC                                       | Consolidation intégrale | 100                          | Consolidation intégrale | 100                          |

<sup>1</sup> Ces entités ont été dissoutes en 2012.

## 29. Informations à fournir concernant les parties liées

### Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée aux membres du conseil et aux principaux dirigeants de Yellow Média Limitée s'établit comme suit :

|   | Pour les exercices clos les 31 décembre |          |
|---|---|----------|
|   | 2012                                    | 2011     |
| Salaires, honoraires et autres avantages du personnel à court terme | 3 913 \$                                | 3 111 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi                                    | (1 147)                                 | 266      |
| Paiements fondés sur des actions                                    | 4                                       | 1 185    |
|   | 2 770 \$                                | 4 562 \$ |

Les avantages du personnel à court terme correspondent aux montants payés au cours de l'exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi et les paiements fondés sur des actions correspondent aux montants comptabilisés à titre de charges.

### Autres transactions entre parties liées

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Valeur de la transaction |          | Solde impayé |       |
|---|--------------------------|----------|--------------|-------|
|   | 2012                     | 2011     | 2012         | 2011  |
| <b>Ventes de biens et services</b>      |                          |          |              |       |
| Entreprise associée <sup>1</sup>        | 6 207 \$                 | 4 177 \$ | - \$         | - \$  |
| <b>Charges</b>                          |                          |          |              |       |
| Entreprise associée                     | - \$                     | 76 \$    | - \$         | 13 \$ |

<sup>1</sup> En 2011, des créances clients de 3,4 M\$ ont été radiées et incluses dans la dépréciation de la participation dans une entreprise associée de 50,3 M\$.

Tous les soldes impayés concernant ces parties liées sont basés sur des prix dans des conditions de concurrence normale et doivent être réglés en espèces en vertu des modalités de paiement standard. Aucun de ces soldes n'est garanti.



### 30. Chiffres comparatifs

La présentation des réserves au titre de la rémunération fondée sur des actions et de la réduction du capital et autres réserves dans l'état des variations des capitaux propres a été modifiée au cours de l'exercice comparatif afin qu'elle soit conforme à celle de l'exercice considéré.